

Bulletin Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE »

Mercredi 19 mars 2014 – 41^{ème} année – N° 10319

Le n° (HT) 26 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 850 € – 6 mois : 2 670 € – 3 mois : 1 470 €

SOMMAIRE

VINGT-QUATRE HEURES 3

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le président russe Vladimir POUTINE a signé le traité rattachant la Crimée à la Russie, entraînant de vives protestations des pays occidentaux 6

Conseil européen : la crise ukrainienne prend le pas sur la stratégie pour le climat post 2020..... 8

Mobilisation syndicale contre le pacte de responsabilité 10

La Cour constitutionnelle allemande valide le Mécanisme Européen de Stabilité..... 12

Le Tribunal de grande instance de Paris juge imprécis l'article du Code pénal, créé par la Loppsi 2, définissant le délit d'atteinte aux services spécialisés de renseignement..... 13

L'ordre du jour du Conseil des ministres 14

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Yves STRUILLOU, conseiller d'Etat, conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire, ancien collaborateur de Mme Martine AUBRY au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pourrait être nommé directeur général du travail 15

Mme Françoise BOUYGARD, conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne déléguée adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle, se verrait confier la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques-DARES au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social 15

M. Louis GALLOIS, Commissaire général à l'investissement, ancien président du comité exécutif d'EADS, va prendre la présidence du conseil de surveillance du groupe PSA Peugeot Citroën 16

Mme Véronique WALLON, inspectrice générale des affaires sociales, ancienne directrice générale adjointe, chargée du pôle stratégie et gouvernance de Réseau ferré de France-RFF, pourrait être nommée directrice régionale de l'Agence régionale de santé-ARS de Rhône-Alpes	17
Mme Nadine RICHARD devient conseillère sociale au cabinet de M. Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.....	17
M. Philippe CHADRY, commissaire divisionnaire de la police nationale, jusqu'alors directeur régional de police judiciaire à Ajaccio, devient sous-directeur chargé de l'antiterrorisme à la direction centrale de la police judiciaire au ministère de l'Intérieur	18
Mme Danièle MAZZEGA, présidente du corps des tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, jusqu'alors présidente du Tribunal administratif de Nice, devient présidente du tribunal administratif de Strasbourg.....	19
Le général de brigade Marc RUDKIEWICZ, commandant de la Brigade franco-allemande, se voit confier le commandement de la mission de formation de l'Union européenne au Mali	19
M. Abdoulaye Idrissa WAGNE, ancien ministre délégué chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'information et de la communication, devrait être nommé ambassadeur de Mauritanie en France.....	20
EN QUELQUES LIGNES	20
<u>SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES</u>	22
<u>ENQUETES D'OPINION</u>	24
<u>POUR VOS DOSSIERS</u>	
Douze recommandations pour enrayer le cycle de la pauvreté	26
<u>LIRE - VOIR - ENTENDRE</u>	29
<u>LA VIE PRIVEE – LA VIE PUBLIQUE</u>	31
<u>LA VIE DANS LA CITE – LA VIE DANS LE MONDE</u>	35

VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES... VINGT-QUATRE HEURES...

EN FRANCE

🕒 **OCDE / crise** : Les perspectives d'emploi pour les jeunes et les travailleurs peu qualifiés se sont fortement dégradées dans les pays de l'OCDE du fait de la crise économique, observe l'OCDE dans un rapport sur l'impact social de la crise publié hier. Ce rapport chiffre à 48 millions le nombre de chômeurs dans les 34 pays de l'OCDE, une hausse de 15 millions depuis le début de la crise en 2007. En France, "une très grande partie des dépenses sociales sont toujours consacrées aux personnes âgées" alors que la part des dépenses publiques allant aux personnes d'âge actif et à leurs familles est inférieure à la moyenne de l'OCDE (12 % contre 14 %), souligne le rapport, qui préconise "un arbitrage entre le maintien de systèmes généreux de retraite et la mise en place de mesures efficaces d'aide aux personnes les plus touchées par les difficultés du marché du travail". A 5,4 %, le taux de pauvreté des personnes âgées reste largement inférieur à la moyenne de l'OCDE (12,8 %), "une des grandes réussites de la politique sociale en France". Mais la pauvreté chez les enfants (11 % en 2010) et les jeunes de 18-25 ans (11,8 %) a continué de progresser depuis le début de la crise et affiche par rapport aux personnes âgées l'un des plus grands écarts dans la zone.

🕒 **Détenus** : Le nombre de personnes détenues au 1^{er} mars était de 68 420 (+2,1 % sur un an), selon des chiffres publiés hier par la Direction de l'administration pénitentiaire. Le nombre de personnes prévenues incarcérées était le plus élevé jamais observé (17 589, +4,7 %), les détenus condamnés étaient 50 831 (+1,2 %). Le taux d'occupation moyen atteignait 118,8 %, un rapport au plus haut depuis 15 mois, mais encore à bonne distance du record absolu (126 % en juillet 2008). Outre les personnes détenues, 12 934 condamnés bénéficiaient au 1^{er} mars d'un aménagement de peine. Par ailleurs, 509 personnes étaient placées sous surveillance électronique de fin de peine.

🕒 **Fessenheim / Greenpeace** : Une soixantaine de militants de Greenpeace ont fait hier matin une spectaculaire intrusion dans l'enceinte de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) pour dénoncer "la menace posée par les centrales nucléaires vieillissantes en Europe" et réclamer une transition énergétique plus ambitieuse. Europe Ecologie-Les Verts (EELV) a félicité Greenpeace pour ce "coup d'éclat" qui "met en lumière la fragilité de nos installations nucléaires". En tout, 56 personnes ont participé à cette action, dont "une quarantaine ont réussi à entrer en zone protégée", a indiqué le porte-parole du ministère de l'Intérieur. La quasi-totalité a été interpellée, a indiqué Greenpeace à la fin de l'opération. Selon EDF, les militants ne sont pas entrés dans les bâtiments sensibles et ces événements n'ont eu "aucune conséquence sur la sûreté des installations qui (ont) fonctionné normalement". "Le gouvernement travaille au renforcement de la protection des sites" nucléaires, a néanmoins annoncé dans l'après-midi le ministère de l'Ecologie et de l'Energie. Les installations nucléaires seront désormais considérées comme "zones nucléaires à accès réglementé", ce qui va permettre de prendre des mesures de protection supplémentaires et d'accroître les capacités de surveillance. Aux opérateurs, le ministère va demander "de renforcer la protection physique des zones les plus sensibles au sein de leurs installations nucléaires", par exemple via des "barrières à haut voltage". En service depuis 1977, Fessenheim est la plus vieille centrale en activité en France. Sa fermeture (la seule prévue pour le moment) a été promise par le président François HOLLANDE d'ici fin 2016, dans le cadre de l'accord programmatique signé en novembre 2011 entre le PS et EELV qui prévoyait "la réduction de 75 % à 50 % de la part du nucléaire" dans la production d'électricité en France et la fermeture de 24 réacteurs (sur un total de 58) d'ici 2025 (cf. "BQ" des 16, 18 et 21 novembre 2011).

🕒 **Perquisitions / ALLIOT-MARIE** : Des perquisitions ont eu lieu hier dans le ressort des juridictions de Paris, Nanterre et Biarritz dans le cadre de l'enquête ouverte le 13 juin à Nanterre pour "abus de confiance" visant la première adjointe (UMP) au maire de Saint-Jean-de-Luz et présidente du Chêne Michèle ALLIOT-MARIE, ancienne ministre, ancienne députée des Pyrénées-Atlantiques et ancien maire de Saint-Jean-de-Luz, ainsi que son père Bernard MARIE, ancien maire de Biarritz et ancien député (RPR) des Pyrénées-Atlantiques, au détriment d'associations locales (cf. "BQ" du 14 octobre). Les investigations ont été confiées à trois juges financiers après une enquête préliminaire de six mois, déclenchée sur la base d'un signalement de Tracfin en décembre 2012. "Un diplôme de bénévolat et une lettre d'un sous-préfet adressée à un conseiller municipal d'opposition qui date de plus de quinze ans" ont été saisis durant la perquisition de son domicile, a précisé Mme ALLIOT-MARIE sur LCP-AN.

DANS LE MONDE

🕒 **Zone euro / Excédent commercial** : La zone euro a enregistré un léger excédent commercial de 900 millions d'euros en janvier, après un excédent de 13,8 milliards en décembre (chiffre révisé), selon les premières estimations publiées hier par l'office européen de statistiques Eurostat. En données corrigées des variations saisonnières, les exportations ont augmenté de 0,6 % en janvier sur un an, et les importations de 2,2 %, a précisé Eurostat dans un communiqué. Un an auparavant, en janvier 2013, la zone euro avait enregistré un déficit de 5,4 milliards d'euros. L'ensemble de l'Union européenne a enregistré en janvier un déficit de 13 milliards d'euros, à comparer à un déficit de 17,7 milliards un an plus tôt. En décembre, l'UE avait en revanche affiché un excédent commercial de 8,1 milliards d'euros.

🕒 **OCDE / République Tchèque** : L'OCDE a invité la République tchèque, sortie l'an dernier d'une récession longue de six trimestres, à faire plus d'efforts pour relancer la convergence des revenus avec les pays de la zone euro, dans un rapport présenté hier à Prague. Selon l'OCDE, le processus de convergence des revenus avec la zone euro s'est essoufflé, sous l'effet de la récession et d'une baisse de la croissance potentielle, reflétant la décélération de l'investissement et de la productivité. Les "principaux défis à relever par les pouvoirs publics" consistent selon l'OCDE à "soutenir la reprise et à augmenter la croissance potentielle", ce qui "semble imposer un renforcement de la concurrence dans le secteur des services et une amélioration de la transition de l'école à la vie active". L'OCDE suggère d'asseoir le renforcement de l'économie intérieure sur trois piliers : la création d'un environnement plus concurrentiel, l'utilisation plus efficace des compétences sur le marché du travail et l'amélioration de la transition de l'école à la vie active. Parmi les mesures destinées à développer le secteur des services privés figure l'abaissement des barrières à l'entrée dans les services professionnels, selon l'OCDE.

🕒 **Grèce / Aube dorée** : Le parti néonazi grec Aube Dorée a annoncé hier avoir radié de son groupe parlementaire le député Stathis BOUKOURAS, après que ce dernier eut exprimé, selon certains médias grecs, son intention de quitter le parti. Ce départ s'ajoute à la défection ce week-end d'un autre député, Chrysovalantis ALEXOPOULOS, une première au sein d'Aube Dorée, parti xénophobe et antisémite connu pour avoir imposé à ses membres une discipline de fer. Les troupes du parti passent donc à 16 députés sur un total de 300 parlementaires. Entré au Parlement en juin 2012, Aube dorée avait fait élire 18 députés.

🕒 **Automobiles / Union européenne** : Les immatriculations de voitures neuves en février dans l'Union européenne ont augmenté de 8 % : quelque 861 058 automobiles ont été vendues le mois dernier dans les 27 pays de l'UE (hors Malte), selon les données de l'Association des constructeurs

automobiles européens (ACEA). Parmi les plus gros marchés européens, seule la France a enregistré un repli des ventes, de 1,4 % sur un an, en février. Elles ont en revanche progressé de 3 % en Grande-Bretagne, de 4,3 % en Allemagne, de 8,6 % en Italie et de 17,8 % en Espagne. Le numéro un européen, l'allemand Volkswagen, a été tiré par ses marques Audi, Seat et Skoda et a écoulé 8 % d'unités en plus qu'en février 2013, à 212 000 unités. Les américains General Motors et Ford ont aussi connu un bon mois, avec des augmentations de 12,6 % et 12,2 % de leurs ventes. L'italien Fiat a enregistré une croissance plus modeste de ses immatriculations, de 5,6 %. Celles du japonais Toyota ont pris 16,2 % sur un an. Renault a enregistré un bond de ses immatriculations de 11,7 % grâce à sa marque à bas coûts Dacia (+34 %). PSA Peugeot Citroën a souffert en revanche de la mauvaise tenue de la marque aux chevrons (-0,2 %), malgré la sortie récente de nouveaux modèles. Les immatriculations du groupe n'ont gagné que 3,6 %.

🕒 **CJUE / GPA** : La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) s'est prononcée hier sur le droit à un congé maternité pour la femme commanditaire ayant eu un enfant dans le cadre d'une convention de gestation pour autrui (GPA), dont elle était saisi à travers deux cas (cf. "BQ" du 27 septembre 2013). S'appuyant sur la directive du 19 octobre 1992, elle a précisé que l'attribution d'un congé maternité "suppose que la travailleuse concernée ait été enceinte et ait accouché de l'enfant". En conséquence, une mère commanditaire "n'entre pas dans le champ d'application de la directive, y compris lorsqu'elle est susceptible d'allaiter l'enfant après la naissance ou qu'elle l'allaité effectivement". Le refus d'accorder un congé maternité à une mère commanditaire ne constitue pas une discrimination fondée sur le sexe, a ajouté la CJUE. Tout au plus, a concédé la Cour, les Etats membres sont libres d'appliquer "des règles plus favorables" au bénéfice des mères commanditaires.

🕒 **Italie / BERLUSCONI** : La Cour de Cassation a décidé hier soir de confirmer une interdiction de mandat public pour deux ans à l'encontre de l'ancien Premier ministre italien Silvio BERLUSCONI, prononcée dans le procès Médiasset. Cette peine dite "accessoire" prive en particulier l'ancien président du Conseil du droit de vote et de la possibilité d'être élu. Elle avait été infligée en appel à Milan en octobre dernier, en complément d'une condamnation à quatre ans de prison, dont trois amnistiés, dont avait écopé le Cavaliere dans ce procès pour fraude fiscale.

L ' U N I O N E U R O P E E N N E

Parlement européen
Comité économique et social
Commission - Cour de justice - Cour des comptes
Banque européenne d'investissement

LES BIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Le président russe Vladimir POUTINE a signé le traité rattachant la Crimée à la Russie, entraînant de vives protestations des pays occidentaux

Deux jours après le référendum en Crimée (cf. "BQ" des 17 et 18 mars), la tension n'est par retombée entre la Russie d'une part, l'Union européenne et les Etats-Unis d'autre part. Comme cela était attendu (cf. "BQ" d'hier), le président russe Vladimir POUTINE a signé hier un traité historique avec les nouveaux dirigeants pro-russes de Crimée rattachant la péninsule à son pays, avec effet immédiat, faisant fi des sanctions occidentales décrétées la veille contre Moscou, ce qui a été aussitôt dénoncé par Kiev et les Occidentaux. Le Kremlin a peu après précisé que le document entrerait en vigueur immédiatement, même si le Parlement russe doit encore ratifier une loi en ce sens, ce qui est une simple formalité.

A Kiev, le porte-parole de la diplomatie ukrainienne Evguen PEREBYINIS a déclaré que l'Ukraine ne reconnaîtrait "jamais la soi-disant indépendance et le soi-disant accord sur le rattachement de la Crimée à la Russie". Le parti de l'ancien champion de boxe et candidat à la présidentielle du 25 mai Vitali KLITSCHKO a réclamé la rupture des relations diplomatiques avec la Russie.

M. POUTINE affirme ne pas vouloir de scission de l'Ukraine

Dans son discours, marqué par des élans de patriotisme et un ton très anti-occidental, M. POUTINE a joué sur la fibre émotionnelle et assuré que la Russie ne voulait pas d'une scission de l'Ukraine. "Dans le coeur et la conscience des gens, la Crimée était et reste une partie intégrante de la Russie", a-t-il lancé, affirmant que Moscou aurait "trahi" les habitants de la péninsule si elle n'avait pas répondu à ses appels à les protéger face à la contestation à Kiev qui a abouti à la destitution du président Viktor IANOUKOVITCH. "Ne croyez pas ceux qui vous font peur au sujet de la Russie, qui vous disent qu'après la Crimée, vont suivre d'autres régions", a déclaré M. POUTINE à l'adresse de ceux qui s'inquiètent d'une éventuelle répétition du scénario criméen dans l'est russophone de l'Ukraine. "Nous ne voulons pas la scission de l'Ukraine, nous n'en avons pas besoin", a-t-il ajouté.

Le président de la République de Moldavie, M. Nicolae TIMOFTI, a exprimé hier son inquiétude concernant une éventuelle répétition du scénario ukrainien dans l'ex-république soviétique dotée elle aussi d'une région séparatiste pro-russe, la Transdnestrie. Etat à majorité roumanophone, la Moldavie a néanmoins une partie orientale dominée par des minorités russe et ukrainienne, la Transdnestrie. Cette région avait fait sécession, avec le soutien de Moscou, à l'issue d'une guerre en 1992, un an après la chute de l'URSS, mais son indépendance n'a été reconnue par aucun pays. La Russie maintient depuis des soldats dans la région, contre la volonté du gouvernement moldave, et malgré l'engagement pris en 1999 de les retirer.

Le chef de l'Etat russe s'est aussi livré à une dénonciation en règle des Occidentaux, estimant qu'ils avaient "franchi la ligne rouge" et s'étaient comportés de "manière irresponsable" dans la crise ukrainienne. Il les a accusés de faire preuve de "cynisme" et d'agir selon "le droit du plus fort".

Réunion du G7 la semaine prochaine

Sans surprise, les pays membres de l'Union européenne et les Etats-Unis ont, de nouveau, vivement condamné le rattachement de la Crimée à la Russie.

Le président de la République, M. François HOLLANDE a "condamné" la décision de la Russie, soulignant que la France ne reconnaît "ni le référendum illégal", qui s'est tenu dans "cette région d'Ukraine", ni son rattachement à la Russie. "Le prochain Conseil européen les 20 et 21 mars prochains doit fournir l'occasion d'une réponse européenne forte et coordonnée à la nouvelle étape qui vient d'être franchie", a poursuivi le chef de l'Etat.

"L'intégration (de la Crimée) dans la Fédération de Russie est, nous en sommes absolument convaincus, contre le droit international", a souligné la chancelière allemande Angela MERKEL. "Le soi-disant référendum (de dimanche sur le rattachement de la Crimée) était contre le droit international, la déclaration d'indépendance qui a été acceptée hier (lundi, NDLR) par le président russe était contre le droit international", a-t-elle expliqué. Le ministre britannique des Affaires étrangères, M. William HAGUE, a annoncé la suspension de toute coopération militaire avec Moscou, jugeant "regrettable" que la Russie ait "fait le choix de l'isolement".

Le président américain Barack OBAMA a invité les dirigeants du G7 et de l'Union européenne à se réunir la semaine prochaine à La Haye, en marge du Sommet sur la sécurité nucléaire. M. François HOLLANDE se rendra dès lundi à La Haye pour participer à cette réunion, anticipant de quelques heures sa venue dans la capitale néerlandaise, prévue à partir du 25 mars.

Une cinquantaine d'Etats doivent participer selon Paris au sommet international sur la sécurité nucléaire. Parmi les dirigeants attendus figure le président chinois XI Jinping qui se rendra dans la foulée en France pour une visite d'Etat qui s'achèvera jeudi soir. L'Iran, dont le programme nucléaire est soupçonné par les Occidentaux de dissimuler des fins militaires, n'y serait en revanche pas représenté.

L'Union européenne "ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas l'annexion de la Crimée et de Sébastopol" par la Russie, ont quant à eux affirmé dans une déclaration commune les présidents de la Commission européenne, M. José Manuel BARROSO, et du Conseil européen, M. Herman VAN ROMPUY. "La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine doivent être respectées. L'UE n'a reconnu ni le référendum illégal et illégitime en Crimée ni son résultat. L'UE ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie" ont-ils poursuivi.

Le Premier ministre ukrainien Arseni IATSENIOUK a estimé hier que le conflit avec la Russie en Crimée entraîne dans une phase militaire, après des tirs sur des soldats ukrainiens, qui auraient entraîné la mort d'un de ces soldats. "Aujourd'hui les troupes russes ont commencé à tirer sur nos soldats. C'est un crime de guerre", a-t-il affirmé. M. IATSENIOUK a demandé la convocation d'une réunion des ministres de la Défense ukrainien, russe, américain et britannique "pour éviter la poursuite de l'escalade". La Russie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se sont portés garants de l'intégrité territoriale de l'Ukraine après le renoncement par cette ex-république soviétique à son arsenal nucléaire en 1994.

L'option militaire semble exclue, même si le président du Conseil européen, M. VAN ROMPUY a annulé une visite à Moscou aujourd'hui, visite durant laquelle il devait rencontrer le président POUTINE. La mission aurait été annulée, selon certaines sources européennes, parce que les Russes l'auraient rendue publique. La Chancelière allemande a assuré que le dialogue avec la Russie devait se poursuivre. "Parallèlement aux sanctions prises, nous allons privilégier le dialogue, nous allons privilégier la discussion", a-t-elle martelé. Tout en insistant sur "les divergences de point de vue sur la Crimée" avec la Russie, Mme Angela MERKEL a souhaité "une évolution positive en Ukraine en particulier pour la préparation de l'élection" présidentielle anticipée du 25 mai.

Pour sa part, le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh RASMUSSEN, a condamné le rattachement "illégal" de la Crimée à la Russie et a appelé Moscou et Kiev à la "retenue" après la mort d'un militaire ukrainien.

Débats autour des sanctions

Les Etats-Unis ont annoncé hier qu'ils allaient décidé de nouvelles sanctions, à la suite de "l'annexion" de la Crimée, après le premier train de sanctions annoncé lundi soir (cf. "BQ" d'hier). La Russie a tourné hier en dérision ces menaces. Un conseiller du Kremlin, M. Iouri OUCHAKOV, a déclaré qu'elles suscitaient en Russie "ironie et sarcasme".

Le ministre des Affaires étrangères, M. Laurent FABIUS, qui a annulé une visite prévue hier à Moscou avec le ministre de la Défense Jean-Yves LE DRIAN, a déclaré que Paris pourrait suspendre la vente de deux Mistral à Moscou, aux termes d'un contrat signé en 2011, d'un montant de 1,2 milliard d'euros. Jouant la carte de l'apaisement, M. FABIUS a cependant indiqué que le président russe était toujours invité le 6 juin prochain en France aux cérémonies du 70^e anniversaire du Débarquement des forces alliées.

Le vice-Premier ministre russe Dmitri ROGOZINE a répondu, estimant que la France nuirait à sa réputation de partenaire "fiable" si elle décidait de renoncer à la vente à la Russie de navires de type Mistral. "Notre collègue ne sait-il pas combien de postes de travail ont été créés en France grâce à notre partenariat ?", a par ailleurs demandé le haut responsable russe, visé par des sanctions décrétées lundi par les Etats-Unis. "Si la France impose des sanctions à la Russie et ne nous livre pas les navires Mistral, ce sera l'économie française qui en souffrira et pas la capacité de combat de la marine russe", a pour sa part déclaré le chef de la commission chargée de la Sécurité nationale de la Chambre publique Alexandre KANCHINE. En cas d'annulation du contrat Mistral, la Russie commandera la construction de navires du même type à ses propres entreprises, a-t-il dit.

Selon M. FABIUS, l'éventuelle annulation du contrat Mistral "fait partie du troisième niveau des sanctions". "Pour l'instant nous sommes au deuxième niveau", a-t-il précisé, tout en soulignant que l'annulation du contrat Mistral serait aussi "négatif pour les Français".

L'Allemagne, troisième partenaire commercial mondial de la Russie et premier en Europe, avec 6000 entreprises dans ce pays, est le pays qui "a le plus à perdre" en cas de rupture, selon le Conseil européen des relations extérieures. De fait, la crise autour de l'Ukraine a entraîné une importante chute du moral des investisseurs allemands en mars.

Rappelons que la Russie représente un peu plus de 1 % du commerce extérieur de l'Union européenne.

Conseil européen : la crise ukrainienne prend le pas sur la stratégie pour le climat post 2020

L'actualité vient une nouvelle fois bousculer l'agenda du Conseil européen qui risque d'être dominé par la crise ukrainienne, reléguant au second plan les questions d'énergie et de climat initialement au cœur de la réunion.

Les chefs d'Etat et de gouvernement européens, qui se retrouvent jeudi et vendredi à Bruxelles, débiteront leur réunion par une discussion sur la situation économique et financière. Ils consacreront leur dîner à la crise en Ukraine (cf. supra). Vendredi, ils discuteront de la stratégie climat-énergie de l'UE après 2020 et des relations avec l'Afrique en vue du sommet UE-Afrique des 2 et 3 avril, avant de finaliser leurs conclusions.

Climat : des décisions avant la fin de l'année

La France se démène depuis des semaines pour que les chefs d'Etat et de gouvernement adoptent de nouveaux objectifs européens de lutte contre le changement climatique lors de leur Conseil européen. Mais la Pologne semble avoir réussi à convaincre ses partenaires que la question pouvait attendre.

Il s'agit du premier d'ébat d'orientation des dirigeants européens sur le sujet. Ils s'appuieront sur la communication de la Commission du 22 janvier dernier intitulée "Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030".

Le Conseil européen devrait arrêter une feuille de route pour les six à neuf mois à venir mais aucun objectif pour le moment. Le projet de conclusions daté du 17 mars, que le "Bulletin Quotidien" s'est procuré ne fait pas référence à l'objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % d'ici 2030 proposé par la Commission, ni aux 27 % de renouvelables. Le texte indique seulement que l'objectif de GES doit être "en ligne avec l'objectif convenu pour 2050" de ramener les émissions à 80 % sous les niveaux de 1990, et "plus ambitieux" que ce que les Etats membres pourraient atteindre s'ils continuaient sur la base de leurs politiques fixées à l'horizon 2020. La Commission prévoit une baisse de 32 % des GES d'ici 2030 en cas de statu quo.

Ce manque d'allant des dirigeants européens sur leurs engagements à l'horizon 2030 contrarie la France qui sera l'hôte de la grande conférence des Nations unies censée déboucher en décembre 2015 sur un accord international sur le climat (la Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatique - COP). Paris souhaite que l'UE arrête le plus vite possible un objectif ambitieux de réduction des GES pour pouvoir arriver en position de force dans les négociations internationales qui se déroulent parallèlement. La France peut compter sur le soutien d'une majorité d'Etats, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni, les pays scandinaves ainsi que l'Espagne ou encore le Portugal.

Mais la Pologne et ses voisins d'Europe centrale et orientale (République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie) refusent de s'engager dès maintenant. Inquiets des coûts de cette politique, ils veulent savoir comment les efforts seront répartis et ce qui leur sera demandé à titre individuel. Le projet de conclusions demande à la Commission d'élaborer rapidement des "mécanismes qui se traduiront par un juste partage de l'effort et favoriseront la modernisation du secteur de l'énergie".

Le Conseil européen fera le point en juin en vue d'arrêter une décision finale avant la fin de l'année, précise le projet de conclusions. La France espère pouvoir accélérer le processus de décision car elle veut que l'UE puisse montrer l'exemple au sommet organisé par le Secrétaire général de l'ONU BAN Ki-moon à New York fin septembre 2014.

Secret bancaire : un accord attendu

Sur le terrain de l'évasion fiscale, les dirigeants européens devraient pouvoir annoncer un accord sur la directive révisée relative à la taxation de l'épargne qui vise à généraliser l'échange automatique d'information. L'Autriche et le Luxembourg, les deux pays bloquaient l'accord, semblent prêts à donner leur feu vert.

La législation garantit que les Etats collectent des données sur l'épargne des personnes physiques non-résidentes et fournissent automatiquement ces données aux autorités fiscales de l'Etat où ces personnes résident. Ce système s'applique déjà aux Etats membres, à l'exception de l'Autriche et du Luxembourg qui ont obtenu une dérogation. Depuis 2008, une procédure de révision est en cours pour y inclure les fonds d'investissement, les produits financiers innovants, les pensions ainsi que les paiements via des trusts ou des fondations. Mais elle était jusqu'ici bloquée par l'Autriche et le Luxembourg, traditionnellement attachés au secret bancaire. Or toutes les questions de fiscalité requièrent l'unanimité des Etats membres.

Ces deux Etats ont toujours défendu leur secret bancaire par peur de la concurrence de la Suisse et d'Andorre, de San Marin, de Monaco et du Lichtenstein. Deux évolutions ont changé leur position : les bons progrès réalisés par l'UE chargée depuis mai dernier de négocier avec ces cinq pays tiers plus de transparence et l'évolution rapide du standard global d'échange automatique d'informations entre administrations fiscales, négocié par l'OCDE qui doit être adopté par le G20 en mai prochain.

L'union bancaire : le temps presse pour le mécanisme unique de résolution

Les chefs d'Etat et de gouvernement espèrent des avancées significatives sur le mécanisme de résolution unique (MRU) des crises bancaires. Un compromis doit être trouvé d'ici à la fin de la semaine pour avoir une chance d'être adopté par le Parlement actuel.

Les négociateurs du Parlement européen et du Conseil se réunissent aujourd'hui pour de nouvelles discussions. Leurs échanges du 12 mars ont été "constructifs", mais les divergences demeurent sur le processus décisionnel d'adoption des plans de résolution ainsi que sur le fonds de résolution unique financé par les banques qui pourrait soutenir ces plans. L'Allemagne ne veut pas lâcher du lest, ce qui limite les marges de négociation du Conseil.

Politique industrielle : une base européenne solide et compétitive

Le Conseil européen soulignera l'importance d'une base industrielle européenne solide et compétitive en tant que moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Sur la base de la communication récente de la Commission, il mettra l'accent sur quelques unes des questions clés qu'il convient de traiter, telles que le coût de l'énergie dans la production industrielle, le développement des infrastructures, la délivrance de brevets, les chaînes de valorisation mondiales...

Le projet de conclusion va dans le sens de la France qui traditionnellement porte l'ambition d'une politique européenne industrielle forte. "C'est une manière de prendre date pour que la prochaine commission européenne se saisisse du sujet et en fasse une priorité", souligne-t-on du côté de l'Elysée.

Ukraine : signature des chapitres politiques de l'accord d'association

Le projet de conclusions ne mentionne pas l'Ukraine, les dirigeants veulent rester prudents et attendent le dernier moment pour avancer un texte écrit, étant donné l'extrême sensibilité de la situation. Les Vingt-huit cherche une "réponse efficace des Européens, c'est-à-dire ferme et unie", assure un diplomate européen.

Ils travaillent aussi sur les moyens de diversifier les sources d'énergie pour assurer l'approvisionnement des pays européens dans toutes les situations ainsi que celui de l'Ukraine en gaz si nécessaire, selon une source européenne.

Vendredi, les Vingt-huit ont prévu de signer les chapitres politiques de l'accord d'association avec l'Ukraine, conformément au souhait de son Premier ministre. L'UE veut ainsi adresser un signal au pays même si son gouvernement est transitoire. "La légitimité de ce gouvernement n'est pas mise en doute par les Européens", assure un diplomate.

Mobilisation syndicale contre le pacte de responsabilité

A cinq jours des municipales, des dizaines de milliers de salariés (240 000 selon la CGT) sont descendus dans la rue hier à l'appel de quatre syndicats – CGT, FO, FSU, Solidaires – pour dire leur opposition au pacte de responsabilité qui incarne la nouvelle politique de M. François

HOLLANDE pour relancer l'économie. Centré sur "les salaires, l'emploi, les services publics et la Sécurité sociale", le mouvement de grève et de manifestations a pris pour cible le pacte approuvé par les syndicats réformistes (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et le patronat (cf. "BQ" du 06/03/2014). Malgré la proximité avec le premier tour des municipales, dimanche, les leaders syndicaux se défendent de visées politiques. La mobilisation reste dans "un registre social et syndical", a assuré le secrétaire général de FO, M. Jean-Claude MAILLY. De son côté, le gouvernement a réaffirmé qu'il ne renoncerait pas à son projet : "Les choses avancent, on est tout près de l'aboutissement sur la partie coût du travail et fiscalité" du pacte, a déclaré hier le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. Le gouvernement prévoit d'engager sa responsabilité sur ce projet en avril, devant le Parlement.

La journée d'action s'est greffée sur une mobilisation des salariés des caisses de Sécurité sociale contre de nouvelles baisses d'effectifs, à l'appel de tous leurs syndicats, y compris la CFDT et la CFE-CGC. Outre le privé, les quelque 5 millions de fonctionnaires ont également été invités à battre le pavé pour dénoncer "les conséquences désastreuses" pour le service public des 50 milliards d'euros d'économies prévues d'ici 2017, notamment pour financer le pacte.

A l'origine de cette mobilisation, le secrétaire général de FO a appelé à combattre ce "pacte de complaisance", qui ne prévoit "rien" en termes d'emplois en contrepartie des 30 milliards d'euros de baisses de charges concédées aux entreprises. Le secrétaire général de la CGT, M. Thierry LEPAON, a quant à lui fustigé le "pacte d'irresponsabilité", accusant le patronat d'être "assisté" par le gouvernement, pointant "les 200 milliards d'aides" déjà "versées tous les ans au patronat, soit dix fois le déficit des caisses de retraite".

En réaction à ces propos, le président du Medef, M. Pierre GATTAZ, a estimé que ceux qui parlent de "cadeaux faits aux entreprises" n'ont "pas bien compris encore ce que c'est qu'une entreprise". "Le terme de "cadeau aux entreprises" me hérisse le poil", a-t-il déclaré hier, jugeant que "l'entreprise, aujourd'hui, c'est la solution à 70 ou 80 % des problèmes de notre pays". "Il faut qu'on comprenne que c'est par l'entreprise qu'on créera de l'emploi, qu'on intégrera des minorités, des jeunes, etc.", a-t-il ajouté. Pour M. GATTAZ, l'entreprise est "un lieu où on crée de la richesse pour payer les fonctions régaliennes de l'Etat, pour payer nos policiers, nos militaires, nos magistrats, pour faire du commerce extérieur, pour donner de la dignité humaine aux gens, pour donner du pouvoir d'achat aux Français". "L'entreprise n'est ni de gauche ni de droite, elle est au delà de ça", a-t-il estimé.

Les manifestations d'hier sont des manifestations "fourre-tout", a estimé de son côté le secrétaire général de la CFDT, M. Laurent BERGER, qui ne s'est pas associée au mouvement. La CFDT, syndicat réformiste signataire du pacte de responsabilité, n'a pas appelé à manifester aux côtés des syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires. Selon M. BERGER, le pacte de responsabilité consiste à "voir si on peut redonner de l'espace à de l'activité économique pour créer de l'emploi, alors qu'il y a 3,3 millions de chômeurs, pour que les salariés soient davantage formés et pour investir dans des entreprises qui manquent d'investissements". La CFDT "n'est pas là pour regarder les choses se faire, elle n'est pas là pour se satisfaire des inégalités ou du chômage sans essayer de trouver des solutions", alors que "les organisations qui manifestent aujourd'hui n'ont pas décidé de s'impliquer concrètement dans la recherche de solutions", a expliqué le syndicaliste.

Pacte de responsabilité : le Medef espère des "informations plus concrètes"

Plus tôt dans la matinée, le président du Medef, M. Pierre GATTAZ, a enjoint le gouvernement à "passer de l'ordonnance à la thérapie" sur le pacte de responsabilité, espérant désormais "des informations plus concrètes".

En effet, lors de son point presse mensuel, M. GATTAZ s'est agacé du temps pris par le gouvernement pour effectuer ses arbitrages sur la répartition des baisses de cotisations sur les entreprises, et sur les contreparties que celles-ci devront présenter en échange. "Ce qui nous gêne

aujourd'hui, c'est que nous n'avons toujours aucune confirmation sur la trajectoire de baisse de la fiscalité qui reste un mystère pour nous", a-t-il regretté. Le gouvernement n'a pas donné "toutes les informations concernant la baisse du coût du travail au delà du CICE", le crédit d'impôt compétitivité emploi décidé fin 2012 et qui porte sur les salaires compris entre 1 et 2,5 SMIC, a-t-il insisté. M. François HOLLANDE avait annoncé en janvier que 10 milliards supplémentaires seraient affectés à la réduction des cotisations patronales. Reste à savoir si ceux-ci seront ciblés ou non sur les bas salaires, et si le CICE sera pérennisé, amplifié ou supprimé. Le Medef, quant à lui, a préconisé hier un étalement des 10 milliards d'euros sur l'ensemble du spectre des salaires. Plus largement, "nous attendons de la part du gouvernement au delà de la trajectoire de baisse du coût du travail et de la fiscalité, des mesures de confiance pour expliquer que le pacte n'est pas qu'un discours", a ajouté M. GATTAZ.

Une baisse de 25 milliards d'euros de la fiscalité des entreprises

Interrogé, par ailleurs, sur les attentes du Medef en termes de fiscalité des entreprises, M. GATTAZ a demandé une baisse de 25 milliards d'euros de la fiscalité d'ici 2017. Il s'agit pour lui en priorité d'agir sur la C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés, 5 milliards d'euros), un impôt qui pèse sur le chiffre d'affaires, puis de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés (5 milliards d'euros également) qui est calculé sur le bénéfice de l'entreprise.

M. GATTAZ, qui présentait également hier le premier numéro trimestriel du "Carnet de santé de la France" (document comparant notre économie aux autres économies de la zone euro), n'a pas manqué de rappeler que le taux de marge des entreprises françaises (28,9 % contre 39,3 % en Allemagne) est le plus faible d'Europe, et que les prélèvements obligatoires, 26,9 % de la valeur ajoutée en France, ne sont que de 16 % en Allemagne. Sur ce dernier poste, la France est "en situation de handicap de 116 milliards d'euros par rapport à l'Allemagne", selon le Medef.

La Cour constitutionnelle allemande valide le Mécanisme Européen de Stabilité

La Cour constitutionnelle allemande a validé hier le pilier des mécanismes de sauvetage de la zone euro, le Mécanisme Européen de Stabilité (MES). C'était la quatrième fois depuis 2011 que les juges de Karlsruhe avaient à se prononcer sur la conformité à la Loi fondamentale allemande d'un outil destiné au sauvetage de l'euro. Comme les fois précédentes, ils ont donné leur feu vert, tout en renforçant les prérogatives d'information et de consultation des parlementaires allemands.

Le MES, tel qu'il est conçu, permet "de préserver l'autonomie budgétaire du Bundestag", a estimé hier le président de la Cour, M. Andreas VOSSKUHLE. Ce critère est décisif pour les juges. Mais ils demandent à Berlin de faire figurer à l'avance dans les lois budgétaires les estimations de paiements à effectuer au MES, au lieu, comme le gouvernement le prévoyait, de se contenter de collectifs budgétaires ou de décisions d'urgence. "Le Bundestag reste le lieu de décision sur les recettes et les dépenses, même en ce qui concerne les engagements internationaux et européens", a déclaré M. VOSSKUHLE. Le président de l'assemblée M. Norbert LAMMERT a salué "une confirmation de la compétence budgétaire du législateur dans toutes les décisions concernant le MES".

Le feu vert des juges suprêmes allemands lève le dernier obstacle entravant la capacité d'action du fonds de sauvetage européen. Rappelons que le MES, dont les Européens ont décidé la création fin 2010 au coeur de la crise de la dette souveraine, lève des fonds sur le marché et peut prêter jusqu'à 500 milliards d'euros, garantis par les gouvernements. En place depuis 2012, il a déjà fourni près de 50 milliards d'euros d'aides aux banques espagnoles et à Chypre. L'Allemagne, première économie de la région, peut être engagée à hauteur de 190 milliards d'euros, plus que n'importe quel autre pays.

Si la crise de la zone euro semble désormais derrière nous, ce fonds n'en continuera pas moins à jouer un rôle crucial. Certains souhaiteraient même que le MES joue le rôle de filet de sécurité public ("backstop") au fonds de résolution unique des crises bancaires qui verra le jour dans le cadre de l'union bancaire. Le ministre allemand des Finances M. Wolfgang SCHAUBLE y est toutefois opposé.

Par ailleurs, six mois de négociations "très dures" entre Athènes et ses créanciers (UE, BCE et FMI) ont finalement abouti hier à un accord ouvrant la voie à une nouvelle tranche d'aide, l'une des dernières avant une sortie des plans d'assistance, espère la Grèce. Le texte détaillé de l'accord ne sera finalisé que dans les prochains jours, ce qui a conduit la Commission européenne, plus prudente, à évoquer "un accord sur les principaux points". Il n'en a pas fallu plus au Premier ministre Antonis SAMARAS pour faire valoir les concessions remportées par son gouvernement et annoncer "avec grande satisfaction" la prochaine affectation de "plus de 500 millions d'euros à un million de Grecs", les "plus pauvres, ceux qui ont été le plus injustement touchés" par la crise. Ces 500 millions seront prélevés sur l'excédent budgétaire primaire (hors charge de la dette) dégagé par la Grèce en 2013 pour la première fois depuis dix ans et que le gouvernement avait promis de consacrer en grande partie aux plus vulnérables. La répartition de cet excédent était l'un des points litigieux entre la Grèce et la troïka alors que le montant du surplus reste à confirmer en avril par Eurostat. Le Premier ministre l'a évalué à plus de 1,5 milliard d'euros.

Le Tribunal de grande instance de Paris juge imprécis l'article du Code pénal, créé par la Loppsi 2, définissant le délit d'atteinte aux services spécialisés de renseignement

Les journalistes Olivia RECASENS et Christophe LABBE, du "Point", et Didier HASSOUX, du "Canard enchaîné", poursuivis pour avoir publié les noms de cinq agents de la DCRI dans leur ouvrage "L'espion du président", consacré à l'ancien directeur du renseignement intérieur Bernard SQUARCINI, ont été relaxés hier par la 17^e chambre du Tribunal de grande instance de Paris.

Ils étaient poursuivis pour atteinte aux services spécialisés de renseignement, un délit créé par l'article 27 de la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite Loppsi 2. Celui-ci a inséré dans le Code pénal un article 413-13 dont le premier alinéa prévoit que "la révélation de toute information qui pourrait conduire, directement ou indirectement, à la découverte de l'usage (...) d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité, de l'identité réelle d'un agent des services spécialisés de renseignement mentionnés à l'article 6 nonies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ou de son appartenance à l'un de ces services est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende".

Le Tribunal de grande instance a relevé que l'article 6 nonies de l'ordonnance du 17 novembre 1958, portant sur la délégation parlementaire au renseignement, "n'énonce aucunement 'les services spécialisés à cet effet' non plus qu'elle ne renvoie à une disposition normative permettant de les déterminer avec une précision suffisante". Il a jugé "en conséquence et à raison de cette imprécision du texte d'incrimination fondant les poursuites" qu'"il y a lieu d'en écarter l'application".

Le tribunal précise dans son jugement que l'imprécision en question n'a pas fait l'objet de la question prioritaire de constitutionnalité" (QPC) soulevée par la défense. Celle-ci portait sur l'article 413-13 alinéa 1^{er} du Code pénal mais aux seuls regards des articles 11 (liberté d'expression) et 16

(recours juridictionnel effectif) de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. La Cour de cassation avait refusé de la renvoyer devant le Conseil constitutionnel estimant qu'elle n'avait pas de caractère sérieux "dès lors que la disposition contestée, qui n'institue aucune immunité pénale au bénéfice des services de renseignement qui se rendraient coupables de crimes ou de délits, crée une limite à la liberté de l'information concernant leur identité, justifiée par la protection des intérêts de la Nation et de la sécurité des intéressés tant que ceux-ci remplissent leur mission dans le respect des lois" (cf. "BQ" du 22 avril 2013).

Il s'agissait du premier procès portant sur ce délit. Le parquet, qui avait appelé le tribunal "à faire œuvre jurisprudentielle" en condamnant les trois journalistes pour "cette incrimination inédite en France", avait requis deux mois de prison avec sursis et 2000 euros d'amende.

L'ordre du jour du Conseil des ministres

Le Conseil des ministres se réunira ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. François HOLLANDE.

Le Conseil examinera : sur la proposition du ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif à l'hébergement et au fonctionnement du centre de sécurité Galileo ; sur la proposition du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie M. Philippe MARTIN, une ordonnance relative à l'expérimentation d'un certificat de projet et une ordonnance relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Conseil entendra ensuite les communications : du ministre des Affaires étrangères sur la situation internationale ; du ministre de l'Intérieur Manuel VALLS sur la réforme des procédures d'indemnisation en cas d'événement de nature exceptionnelle ; du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie sur la gestion de l'épisode de pollution de l'air ; du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation Benoît HAMON sur la loi relative à la consommation : un objectif, améliorer le quotidien des Français ; du ministre des Outre-mer Victorin LUREL sur le bilan de la loi relative à la régulation économique Outre-mer.

LA POLITIQUE EN FRANCE

Présidence de la République - Conseil constitutionnel - Cabinets ministériels
Assemblée nationale - Sénat - Conseil économique, social et environnemental
Communes et maires - Conseils généraux - Conseil de Paris - Elections en France

Le Petit BQ

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LES FEMMES, LES HOMMES ET LES POUVOIRS

M. Yves STRUILLOU, conseiller d'Etat, conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire, ancien collaborateur de Mme Martine AUBRY au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pourrait être nommé directeur général du travail

M. Yves STRUILLOU, conseiller d'Etat, conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire, ancien collaborateur de Mme Martine AUBRY au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pourrait être nommé directeur général du travail au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Il remplacerait M. Jean-Denis COMBEXELLE, conseiller d'Etat, en poste depuis 2006, qui a souhaité réintégrer le Conseil d'Etat.

Né en juillet 1960, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Yves STRUILLOU fut inspecteur du travail. Nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1994 à sa sortie de l'ENA (promotion "Antoine de Saint-Exupéry"), il fut promu maître des requêtes en mai 1997. Commissaire du gouvernement près la Commission spéciale de cassation des pensions en (1996-1998), il fut conseiller technique, chargé des dossiers concernant l'emploi, au cabinet de Mme Martine AUBRY au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, d'avril 1998 à septembre 2000, date à laquelle il réintégra le Conseil d'Etat. Rapporteur auprès de la Cour supérieure d'arbitrage (2004-2008), il fut promu conseiller d'Etat en 2009. M. Yves STRUILLOU est, depuis février 2011, conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire. Il fut par ailleurs auditeur de la 60^{ème} session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale en 2007-2008.

Mme Françoise BOUYGARD, conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne déléguée adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle, se verrait confier la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques-DARES au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Mme Françoise BOUYGARD, conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne déléguée adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle, devrait être nommée directrice de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Elle remplacerait M. Antoine MAGNIER, inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, ancien collaborateur de MM. Francis MER, Nicolas SARKOZY et Hervé GAYMARD à Bercy, en poste depuis 2005.

Née en janvier 1958, Mme Françoise BOUYGARD fut affectée au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle à sa sortie de l'ENA (promotion "Michel de Montaigne"), en mai 1988. Adjointe au chef de la mission de l'insertion professionnelle à la délégation à l'emploi (1988-1991), elle fut ensuite chef de la mission de l'insertion professionnelle à cette même Délégation (1991-1992), avant d'être mise à la disposition du

ministère de la Culture et de la Francophonie en tant que chef du département de l'économie et des formations culturelles à la Délégation au développement et aux formations en novembre 1992. Chargée de mission à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services au ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville et au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (1995-1996), elle se vit confier la direction du groupement d'intérêt public pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité en janvier 1996. Sous-directrice du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques-Dares au ministère des Affaires sociales, du Travail et de l'Emploi et au ministère de la Santé et de la Famille (1998-2003), elle fut ensuite chef de service à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (2003-2005), avant d'être chef du service des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle à cette Délégation générale (2005-2006) puis directrice, déléguée adjointe à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi jusqu'en 2009. Mme Françoise BOUYGARD fut nommée en septembre 2009, conseiller maître à la Cour des comptes au tour extérieur.

M. Louis GALLOIS, Commissaire général à l'investissement, ancien président du comité exécutif d'EADS, va prendre la présidence du conseil de surveillance du groupe PSA Peugeot Citroën

Le choix est donc fait. M. Louis GALLOIS, Commissaire général à l'investissement, ancien président du comité exécutif d'EADS, va prendre la présidence du conseil de surveillance du groupe PSA Peugeot Citroën. Il devrait être élu au prochain conseil de surveillance qui suivra l'augmentation de capital. Pour prendre ses nouvelles fonctions, M. GALLOIS va démissionner de ses fonctions de Commissaire général à l'investissement.

M. GALLOIS connaît déjà bien le groupe puisqu'il siège à son conseil de surveillance depuis décembre 2012 en tant que "membre référent". Pour succéder à l'actuel président, M. Thierry PEUGEOT, deux noms étaient particulièrement cités : celui de M. GALLOIS et de M. Gérard HAUSER, ancien président-directeur général de Nexans.

Rappelons que né en janvier 1944, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) et titulaire d'un diplôme d'études supérieures de sciences économiques, M. Louis GALLOIS fut affecté à la direction du Trésor en 1972, à sa sortie de l'ENA (promotion "Charles de Gaulle"). Il fut notamment directeur du cabinet de M. Jean-Pierre CHEVENEMENT au ministère de la Recherche et de la Technologie puis au ministère de la Recherche et de l'Industrie (1981-1982), avant d'être directeur général de l'Industrie de septembre 1982 à septembre 1986. Nommé alors chargé de mission au ministère de l'Economie et des Finances, il fut à nouveau directeur du cabinet civil et militaire de M. CHEVENEMENT au ministère de la Défense (mai-juillet 1988), avant de présider la Société nationale d'études et de construction des moteurs d'aviation-Snecma (1989-1992). Président-directeur général de l'Aérospatiale de juin 1992 à juillet 1996, il fut ensuite président de la SNCF de juillet 1996 à juillet 2006. Coprésident, puis (août 2007) président du comité exécutif et administrateur d'EADS (2007-2012), il fut parallèlement président-directeur général d'Airbus (octobre 2006-août 2007). M. Louis GALLOIS est, depuis juin dernier, commissaire général à l'investissement. Il vient de se voir confier la présidence de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale-FNARS.

Mme Véronique WALLON, inspectrice générale des affaires sociales, ancienne directrice générale adjointe, chargée du pôle stratégie et gouvernance de Réseau ferré de France-RFF, pourrait être nommée directrice régionale de l'Agence régionale de santé-ARS de Rhône-Alpes

Mme Véronique WALLON, inspectrice générale des affaires sociales, chargée de la création du pôle de gestion et de développement foncier et immobilier commun à Réseau ferré de France-RFF et la Société nationale des chemins de fer français-SNCF, présidente du conseil d'administration du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, ancienne directrice générale adjointe, chargée du pôle stratégie et gouvernance de Réseau ferré de France-RFF, ancienne collaboratrice de M. Michel SAPIN au ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, pourrait être nommée directrice régionale de l'Agence régionale de santé-ARS de Rhône-Alpes (poste vacant).

Née en juin 1953, agrégée de mathématiques, Mme Véronique WALLON fut affectée à l'inspection générale des affaires sociales en juin 1987, à sa sortie de l'ENA (promotion "Fernand Braudel"). Directrice des services administratifs, puis secrétaire générale de l'Ecole polytechnique (1991-1995), elle fut chef de la mission "prospectives et modernisation" à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère du Travail et des Affaires sociales (1995-1997). Chef du service des ressources humaines à cette même direction au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (1997-janvier 2000), puis chef de la mission administrations régaliennes, économiques, financières et sociales de la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (janvier-avril 2000), elle fut conseillère chargée de la fonction publique au cabinet de M. Michel SAPIN au ministère de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat d'avril 2000 à mars 2002 avant d'être nommée secrétaire générale de l'Institut Pasteur (2002-2003). Elle fut ensuite chargée de mission (relations avec la SNCF) auprès du président et du directeur général de Réseau ferré de France de 2003 à 2006 puis directrice de la prospective, de la stratégie et du développement durable de RFF, de septembre 2006 à septembre 2009, date à laquelle elle fut nommée directrice générale adjointe, chargée du pôle stratégie et gouvernance et membre du comité exécutif de Réseau ferré de France. Présidente du conseil d'administration du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie-CMU, depuis juillet 2013, Mme Véronique WALLON est, depuis septembre dernier, chargée de la création du pôle de gestion et de développement foncier et immobilier commun à Réseau ferré de France-RFF et la Société nationale des chemins de fer français-SNCF.

Mme Nadine RICHARD devient conseillère sociale au cabinet de M. Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Mme Nadine RICHARD, administratrice civile, jusqu'alors chef de la mission Fonds national de l'emploi à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, a été nommée conseillère sociale au cabinet de M. Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Née en janvier 1969, titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un DESS d'administration et de gestion publique, ancien élève de l'Institut régional d'administration de Metz, Mme Nadine RICHARD fut chargée de mission à la sous-direction branches et entreprises à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (1993-1998). Chargée de mission pour la mise en place des 35 heures dans les hôpitaux privés à la sous-direction des affaires financières au sein de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins au ministère de la Santé (1999-2000), elle fut ensuite responsable du pôle "financement des structures de soins pour les personnes âgées" au bureau de l'hospitalisation publique et des activités de soins pour les personnes âgées à la même direction générale (2000-2003). Adjointe au chef du bureau des prestations familiales et des aides au logement à la sous-direction de l'accès aux soins, des prestations familiales et des accidents du travail à la direction de la sécurité sociale (2004-2005), elle fut par la suite chef du bureau de la santé mentale (sous-direction de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques) à la direction générale de la santé (2005-2008). Mme Nadine RICHARD était depuis 2009, chef de la mission Fonds national de l'emploi (sous-direction des mutations économiques et de la sécurisation de l'emploi) à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

M. Philippe CHADRYS, commissaire divisionnaire de la police nationale, jusqu'alors directeur régional de police judiciaire à Ajaccio, devient sous-directeur chargé de l'antiterrorisme à la direction centrale de la police judiciaire au ministère de l'Intérieur

M. Philippe CHADRYS, commissaire divisionnaire de la police nationale, jusqu'alors directeur régional de police judiciaire à Ajaccio, a été nommé sous-directeur chargé de l'antiterrorisme à la direction centrale de la police judiciaire au ministère de l'Intérieur. Il remplace M. Eric VOULLEMINOT, contrôleur général de la police nationale, en poste depuis mai 2010, nommé directeur central adjoint de la police judiciaire (cf. "BQ" du 7 février).

Né en août 1966, M. Philippe CHADRYS fut nommé commissaire en 1997 puis commissaire de police en 2002 avant d'être promu commissaire divisionnaire en 2008. Adjoint au chef de l'antenne de police judiciaire de Cergy Pontoise (1994-1997), il fut ensuite adjoint au chef de la section répression du banditisme à la direction départementale de la police judiciaire à Versailles (1997-2000) puis chef de l'antenne de police judiciaire de Meaux (2000-2005). Nommé en 2005, chef de l'Office central des personnes recherchées ou en fuite, il fut par la suite chef de la division de la logistique opérationnelle à la sous-direction antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire. M. Philippe CHADRY S était, depuis novembre 2012, directeur régional de police judiciaire à Ajaccio.



Une publication éditée par la Société Générale de Presse

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUELIN**, président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **communication** (redaccom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENAYOUN**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Etienne LACOUR**, rédacteur en chef et **Julien PAROT**, rédacteur en chef adjoint

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX** rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

Mme Danièle MAZZEGA, présidente du corps des tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, jusqu'alors présidente du Tribunal administratif de Nice, devient présidente du tribunal administratif de Strasbourg

Mme Danièle MAZZEGA, présidente du corps des tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, jusqu'alors présidente du Tribunal administratif de Nice, a été nommée présidente du Tribunal administratif de Strasbourg. Elle remplacera, à compter d'octobre prochain, M. Francis MALLOL, 65 ans, président de tribunal administratif et de Cour administrative d'appel, qui assumait cette présidence depuis 2011.

Née en juillet 1952, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit public, Mme Danielle MAZZEGA fut nommée conseillère de tribunal administratif en 1979, à sa sortie de l'ENA (promotion "Michel de l'Hospital"). Conseillère au Tribunal administratif de Strasbourg (1980), elle fut détachée en qualité d'administratrice territoriale au Conseil régional d'Alsace (1989-1993), avant d'être vice-présidente au Tribunal administratif de Strasbourg (1993-2003). Présidente de chambre à la Cour administrative d'appel de Nancy (2003-2008), elle fut ensuite présidente du Tribunal administratif de Besançon (2008-2011). Mme Danielle MAZZEGA était, depuis septembre 2011, présidente du tribunal administratif de Nice.

Le général de brigade Marc RUDKIEWICZ, commandant de la Brigade franco-allemande, se voit confier le commandement de la mission de formation de l'Union européenne au Mali

Le général de brigade Marc RUDKIEWICZ, commandant de la Brigade Franco-allemande, a été nommé mardi commandant de la mission de formation de l'Union européenne au Mali, pour succéder le 1^{er} avril au général de brigade Bruno GUIBERT, commandant de la 1^{ère} brigade mécanisée de Châlons-en-Champagne, à la tête de la mission depuis août 2013.

Ancien élève de l'Ecole spéciale militaire, le général de brigade Marc RUDKIEWICZ fut notamment directeur général de la formation à l'Ecole d'application de l'infanterie à Montpellier (2000-2003) puis chef du bureau planification au sein du Corps européen à Strasbourg (2003-2006). Officier de liaison auprès du Commandement des forces des Etats-Unis en Europe à Stuttgart (2006-2010), il fut ensuite adjoint au général commandant la Brigade de Renseignement à Haguenau (2010-2012). Chargé des relations internationales et du soutien aux exportations de l'état-major de l'armée de terre (2012-2013), le général Marc RUDKIEWICZ est, depuis juillet 2013, commandant de la Brigade Franco-allemande. Il fut promu général de brigade en août 2012.

Cette mission avait été décidée juste après le début de l'intervention militaire lancée en janvier 2013 dans le nord du Mali, à l'initiative de la France, afin de chasser de cette région les groupes jihadistes liés à Al-Qaïda.

La mission de formation de l'UE a pour but l'aide à la formation et la réorganisation des forces armées maliennes à travers formations et conseils. Elle vise à contribuer à améliorer leur capacité militaire, dans le but de leur permettre de rétablir l'intégrité territoriale du pays, sous le contrôle des autorités civiles. Une prorogation du mandat de la mission est en cours d'élaboration. L'EUTM doit permettre de remettre sur pied une armée malienne sous-entraînée et sous-équipée, qui avait été laminée en 2012 dans le Nord par la rébellion touareg et les groupes jihadistes.

Le président du Conseil européen, M. Herman VAN ROMPUY, avait indiqué lors d'une visite au Mali que l'UE allait prolonger sa mission "jusqu'en 2016".

M. Abdoulaye Idrissa WAGNE, ancien ministre délégué chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'information et de la communication, devrait être nommé ambassadeur de Mauritanie en France

M. Abdoulaye Idrissa WAGNE, ancien ministre délégué chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'information et de la communication, jusqu'alors chargé de mission à la Présidence de la République mauritanienne, devrait être nommé ambassadeur de Mauritanie en France. Il remplacerait M. Mohamed Mahmoud OULD BRAHIM KHLIL, en poste depuis janvier 2013, nommé ambassadeur en Allemagne.

Né en 1961, ingénieur agro-économiste, M. Abdoulaye Idrissa WAGNE fut notamment consultant auprès du PNUD dans le cadre du Programme de lutte contre l'abandon des terroirs villageois de l'Assaba (1997-2004). Expert auprès de l'Agence d'exécution des Micro-Projets (2005-2007), il fut nommé en 2007 responsable du programme des moyens d'existence durables au sein d'Intermon Oxfam. Ministre délégué chargé de la modernisation de l'administration et des technologies de l'information et de la communication (2009-2010), M. Abdoulaye Idrissa WAGNE fut nommé en 2010, chargé de mission à la Présidence de la République mauritanienne.

EN QUELQUES LIGNES...

& Ainsi que nous l'annoncions (cf. "BQ" du 14 février) M. Jean-François MARY, conseiller d'Etat, a été nommé président de la Commission paritaire des publications et agences de presse, fonctions qu'il a déjà exercé entre 2001 à 2004. Il succède à M. Pierre BORDRY, conseiller d'Etat honoraire, ancien directeur de cabinet d' Alain POHER à la présidence du Sénat, ancien président de l'Agence française de lutte contre le dopage, qui assumait cette présidence depuis 2004.

& M. Nicolas de SEZE, ancien directeur des changes de la Banque de France, a été reconduit dans ses fonctions de directeur général de l'Institut d'émission d'Outre-mer qu'il assume depuis 2011.

& M. Hervé MARTEL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, ancien directeur général du Port autonome de Paris, ancien collaborateur de M. Jean-Louis BORLOO, au ministère de l'Ecologie, a été reconduit à la présidence du directoire du grand port maritime du Havre, qu'il assume depuis mars 2012.

& M. Philippe EVEN, professeur émérite à l'Université Paris Descartes, président de l'Institut Necker, et l'ancien ministre Bernard DEBRE, chirurgien des hôpitaux et professeur émérite des universités, député (UMP) de Paris, ont été sanctionnés par l'Ordre des médecins pour leur livre controversé "Guide des 4000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux". Les deux médecins qui n'exercent plus, ont été sanctionnés à "un an d'interdiction d'exercer la médecine dont six mois avec sursis". Publié en octobre 2012 dans le sillage du scandale Médiateur des laboratoires Servier, ce guide dresse une liste des médicaments "inutiles et dangereux" et a été un grand succès en librairie. Mais l'ouvrage, présenté comme le fruit de "7000 heures d'analyse de 20 000 références internationales", a été rapidement attaqué par les médecins spécialistes. M. EVEN avait expliqué qu'il entendait par cet ouvrage s'attaquer à une industrie pharmaceutique "qui ne se préoccupe pas de santé publique". Ce livre a le mérite de "donner un coup de pied dans la termitière" alors que chaque année en France la "mauvaise utilisation de médicaments" provoque la mort de 20 000 personnes et fait gaspiller 15 milliards d'euros, s'était défendu le professeur DEBRE, ancien chef du service d'urologie à l'hôpital Cochin qui a annoncé son intention de faire appel avec M. Philippe EVEN d'une décision "inacceptable" et "qui ne rime à rien".

L'administration en France

Conseil d'Etat	Corps diplomatique
Cour des comptes	Tribunaux administratifs et
Administration préfectorale	cours administratives d'appel
Inspection générale des finances	Conseillers et attachés économiques
Ecole nationale d'administration	Administration centrale des ministères



LesBiographies.com

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

SANS COMMENTAIRES... ET SOUS TOUTES RESERVES

◆ **IRFM / transparence / pétition** : La pétition lancée fin janvier par M. Charles de COURSON pour réclamer la transparence sur l'usage de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) par les parlementaires (cf. "BQ" du 14 février), a recueilli près de 150 000 signatures, a annoncé hier le député (UDI) de la Marne. Le président (PS) du Sénat Jean-Pierre BEL a par ailleurs saisi les questeurs de la Haute Assemblée pour "appuyer les quatre propositions (de la pétition) susceptibles d'établir une vraie transparence quant à l'utilisation de cette indemnité". Dans un courrier rendu public par M. de COURSON, M. BEL juge, à titre personnel, ces propositions "particulièrement intéressantes". Le président (PS) de l'Assemblée nationale Claude BARTOLONE a également été saisi. La pétition, déposée sur le site www.change.org, vise "à demander à tous les parlementaires de fournir les justificatifs quant à l'utilisation de leur IRFM, comme doivent le faire tous les salariés du privé ou du public en matière de frais professionnels", rappelle M. de COURSON. L'IRFM, d'un montant de 5308 euros nets par mois pour les députés et de 6037,23 euros nets pour les sénateurs, a été épinglée par le groupe d'Etats contre la corruption (Greco) du Conseil de l'Europe dans son rapport sur la France publié fin janvier, avec des craintes que cette enveloppe puisse servir à des achats de biens immobiliers susceptibles de fausser le patrimoine déclaré des élus (cf. "BQ" du 28 janvier). La déontologue de l'Assemblée Noëlle LENOIR avait suggéré en novembre de réduire jusqu'à 40 % cette indemnité pour les députés "titulaires de mandats exécutifs locaux importants, (qui) bénéficient d'ores et déjà de facilités matérielles", pour en redistribuer les deux tiers aux collaborateurs et un tiers aux autres députés moins bien dotés (cf. "BQ" du 21 novembre). Cela "permettrait ensuite d'élever le niveau général de l'indemnité de fonction quand on arrivera au non-cumul" en 2017, alors que certains "vont perdre beaucoup sur le plan de la logistique", a-t-elle expliqué hier dans "L'Opinion". Mais cette proposition, "qui n'a peut-être pas été bien comprise, n'a pas eu de suite pour l'instant", a regretté Mme LENOIR.

◆ **Municipales / coût / DOSIERE** : Les élections municipales des 23 et 30 mars occasionnent un coût pour l'Etat de 128,4 millions d'euros ce qui "représente une dépense de 2 euros par habitant ou de 2,86 euros par électeur inscrit", a rapporté hier le député (PS) de l'Aisne René DOSIERE dans un communiqué. Le remboursement par l'Etat des dépenses de campagne dans les communes de plus de 9000 habitants est estimé à 55 millions d'euros, le coût des circulaires électorales et bulletins de vote dans les communes de plus de 1000 habitants a "fortement" progressé à 26,5 millions d'euros, tout comme les dépenses d'affranchissement et de distribution à 22 millions d'euros, la mise sous pli des documents occasionne des dépenses de personnel de 14 millions d'euros, la prise en charge par l'Etat des dépenses occasionnées aux communes pour organiser ces élections reste stable à 11 millions d'euros, a-t-il détaillé. Tous les candidats peuvent prétendre à se voir restituer 47,5 % de leurs dépenses de campagne, dans la limite d'un plafond et à condition d'avoir obtenu 5 % des suffrages exprimés. Si l'on ajoute les autres dépenses non remboursées par l'Etat y compris dans les communes de 1000 à 9000 habitants, qu'il estime à 11 millions d'euros, "le coût global atteint 170 millions d'euros", selon M. DOSIERE. En 2008, a-t-il rappelé, dans les seules communes de plus de 9000 habitants, 4008 listes avaient dépensé 82 millions d'euros, dont 53,2 millions remboursés par l'Etat.

◆ **Affaires des écoutes / TAUBIRA / COPE** : La ministre de la Justice Christiane TAUBIRA a réaffirmé lundi soir sa "totale confiance envers (s)on cabinet et en particulier à (s)a directrice de cabinet" Christine MAUGUE, conseillant aux étudiants d'UEC Montréal devant qui elle s'exprimait de ne pas se "laisser enfumer par des choses secondaires et accessoires". Elle répondait à un jeune homme qui lui demandait de revenir sur des déclarations contradictoires dans cette affaire. Selon plusieurs médias, Mme MAUGUE, au courant des écoutes visant l'ancien président de la

République Nicolas SARKOZY, aurait omis d'en informer Mme TAUBIRA alors que l'information aurait été transmise à Matignon. "Je n'ai pas traversé l'Atlantique pour ces querelles. Ce qui compte dans cette affaire, c'est de savoir si la Justice fonctionne normalement : oui, incontestablement", a conclu Mme TAUBIRA. Le président de l'UMP Jean-François COPE n'a pas vu ces révélations du même œil. Il s'agit d'un "nouvel épisode d'une tragicomédie d'un gouvernement qui n'arrive pas à se dépêtrer d'une suspicion très forte (...). Il y a eu violation du secret de l'instruction par l'exécutif, qui l'a divulgué à la presse à quelques jours des élections municipales", a-t-il dit. "On n'est dupes de rien. Le coup de la directrice de cabinet qui ne vient pas rendre compte à sa ministre ? Mais qui peut croire une chose pareille ? Surtout sur une chose aussi sensible, surtout quand on sait qu'elle est l'épouse du conseiller parlementaire de François HOLLANDE", a-t-il ajouté. "Je dis aux Français 'Ne soyez pas dupes. Tout ça contribue à vous faire changer d'avis à quelques semaines des municipales. Le gouvernement est désespéré par rapport à une politique désastreuse qu'il mène'", a ajouté M. COPE.

◆ **BAYROU / JUPPE / Aquitaine** : Le président du MoDem et candidat à la mairie de Pau François BAYROU a évoqué lundi soir sur BFMTV un "pacte" en Aquitaine avec le maire (UMP) de Bordeaux candidat à sa réélection Alain JUPPE, reposant sur des "valeurs communes" dont le pays a besoin selon lui. "Entre la première ville d'Aquitaine et la deuxième ville qu'est Pau il y a évidemment des choses à faire qui sont très très importantes pour l'avenir" de la région, a-t-il fait valoir, ajoutant avoir aussi avec M. JUPPE "des valeurs en commun depuis des années". "Nous avons tout au long de notre vie politique, avec des chemins différents, défendu les mêmes valeurs - je ne dis pas les mêmes choix électoraux", a souligné M. BAYROU, parlant de "valeurs d'authenticité, de sincérité, d'enracinement" qui "manquent cruellement dans la vie politique française aujourd'hui". "Cette défense en commun de ces valeurs essentielles est pour nous deux – en tout cas pour moi – un signe d'espoir pour l'avenir", a ajouté M. BAYROU, appelant toutefois à ne pas "spéculer sur des transformations partisans". Par ailleurs, M. François BAYROU, a affirmé hier sur Europe 1, qu'il "n'envisageait pas de se présenter à l'élection présidentielle" de 2017, ni aux législatives, ni aux élections européennes.

◆ **EELV / municipales / Paris** : Le coprésident du groupe Vert au Parlement européen Daniel COHN-BENDIT a apporté lundi son soutien au candidat EELV à la mairie de Paris Christophe NAJDOVSKI, lors de son unique déplacement de la campagne des municipales. Dans la cale d'une péniche en bord de Seine, le candidat a présenté son projet de "Central Park" parisien, une coulée verte qui relierait les deux bois de Paris. "Les maires ont souvent peur de casser la logique d'une ville. Je me demande si Mme HIDALGO aurait la lucidité de reprendre cette idée", a lancé M. COHN-BENDIT à l'attention de la candidate socialiste. Il s'est également prononcé, à titre personnel, en faveur de péages urbains à l'entrée de la capitale. "Comme les zones piétonnes, ce sera très difficile à installer au début, mais on va y arriver", a-t-il assuré. M. NAJDOVSKI a regretté pour sa part que la gratuité des transports en commun qui accompagnait la circulation alternée des véhicules (suspendue dans la nuit de lundi à mardi) n'ait pas été prolongée. "Ces mesures ont permis de faire retomber les polluants, mais les seuils d'alerte pourraient être dépassés de nouveau dès mercredi ou jeudi", selon l' élu de la capitale.

◆ **Pollution** : Le taux de particules fines en Ile-de-France était hier en deçà des seuils réglementaires, selon Airparif, l'organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air, qui ne prévoit pas non plus de dépassement du seuil d'information pour aujourd'hui malgré une hausse attendue de la pollution. Lundi, journée marquée par la mise en place de la circulation alternée à Paris et dans 22 communes voisines, le seuil d'information n'a pas été atteint. "Les conditions météorologiques ont été plus favorables à la dispersion des particules", a expliqué Airparif, qui met également en avant la baisse du trafic. "Mais il va falloir plusieurs jours pour analyser l'impact de la baisse du trafic" sur la pollution, a-t-elle précisé.

ENQUETES D'OPINION

EN QUELQUES ENQUETES...

& Popularité : Avec 23 % d'opinions positives (-4), le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT atteint un record d'impopularité en mars, tandis que le président de la République François HOLLANDE stagne à 25 %(-1), selon le baromètre mensuel LH2 pour "Le Nouvel Observateur" publié hier. 75 % des Français ont une opinion négative du Premier ministre (+5 par rapport à février) et 74 % du président de la République (+1), un record pour les deux hommes. 44 % des sondés déclarent notamment avoir une opinion "très négative" de M. AYRAULT, soit un bond de 13 points par rapport à février. "Les rumeurs de remaniement, la succession de problèmes de communication dans l'équipe gouvernementale et les résultats peu concluants en termes de politique de l'emploi font du Premier ministre un personnage particulièrement fragilisé dans l'opinion", explique M. Guillaume INIGO, chargé d'études chez LH2, qui cite aussi "la polémique impliquant la ministre de la Justice à propos des écoutes judiciaires à l'encontre de Nicolas SARKOZY". Si à droite, la quasi-totalité des personnes interrogées ont une mauvaise opinion de MM. HOLLANDE (99 %) et AYRAULT (97 %), le couple exécutif conserve un soutien majoritaire auprès des sympathisants de gauche : 60 % d'opinions favorables pour le président, 53 % pour le Premier ministre. Ce sont les plus jeunes (18-24 ans) et les plus âgés (65 ans et plus) qui apprécient le plus le couple exécutif, autour de 30 % de bonnes opinions, contrairement aux 25-64 ans (autour de 20 %) qui "regroupent la majorité de la population active" (sondage réalisé par internet les 13 et 14 mars auprès de 997 personnes / méthode des quotas).

& Municipales / Amiens : La liste UMP-UDI-MoDem et la majorité socialiste sortante à Amiens arriveraient au coude à coude au second tour des élections municipales, dans une triangulaire avec le FN, selon un sondage Ipsos-Sterea paru hier pour France 3 Picardie et Le Courrier Picard. Mme Brigitte FOURE (UMP-UDI-MoDem) recueillerait au second tour 43 % des voix, tout comme le socialiste Thierry BONTE (PS/EELV/PCF/MRC/PRG), candidat à la succession du maire PS sortant Gilles DEMAILLY. La tête de liste FN Yves DUPILLE, arriverait en troisième position avec 14 %. La liste de Mme FOURE, conseillère municipale et pendant des années maire par intérim quand l'ancien maire UDF Gilles de ROBIEN était ministre, arriverait en revanche en tête au premier tour, avec 42 % des voix, contre 32 % pour M. BONTE et 14 % pour le FN. Deux listes divers gauche et une liste Lutte ouvrière viennent "équilibrer le rapport de force gauche-droite" au second tour, selon ce sondage. "Absente en 2008, à 8 % en 2001, l'extrême droite réaliserait cette année une vraie percée, si le niveau d'intentions de vote pour la liste du Front national, 14 %, se confirmait le 23 mars", commente par ailleurs Ipsos-Sterea. L'enquête ne permet "pas de dégager de favori", résume l'institut. D'autant que pour des scores mesurés d'environ 40 % sur un échantillon de 600 cas, la marge d'erreur est d'environ 4 points. Par ailleurs, si 61 % des personnes interrogées ont déclaré leur intention de voter, l'indice de participation réelle retenu par Ipsos-Sterea, sur la base de l'expérience, est plutôt évalué entre 48 % à 52 %, correspondant à l'abstention de près d'un électeur sur deux, autre facteur d'incertitude.

& Municipales / Pau : Le président du MoDem François BAYROU est donné vainqueur de l'élection municipale à Pau dans tous les cas de figure selon un sondage Ifop pour Europe 1 et "Sud Ouest" publié hier. La liste de M. BAYROU, soutenue localement par l'UDI et l'UMP, arriverait ainsi largement en tête au premier tour avec 40 % des voix, devançant la liste du député (PS) David HABIB (26 %) et celle de l'ancien maire socialiste Yves URIETA, qui se présente sans étiquette (12 %). La liste du Front de Gauche, conduite par le communiste Olivier DARTIGOLLES, et celle du Front national, conduite par M. Georges de PACHTERE, obtiendraient chacune 8 % des voix, la

liste EELV de Mme Eurydice BLED 4 %. Au second tour, M. BAYROU l'emporterait quel que soit le scénario : avec 56 % des voix dans le cas d'un duel avec M. HABIB et avec 47 % des voix dans le cas d'une triangulaire avec MM. HABIB (39 %) et URIETA (14 %). Ce sondage montre un écart légèrement creusé par M. BAYROU sur ses adversaires par rapport aux dernières enquêtes (sondage réalisé par téléphone du 13 au 15 mars auprès de 603 personnes inscrites sur les listes électorales / méthode des quotas / compte tenu de l'étroitesse de l'échantillon, la marge d'erreur est importante et incite à interpréter les résultats avec prudence).

& Municipales / Toulouse : Le maire (PS) sortant de Toulouse Pierre COHEN maintient son avance sur l'ancien maire (UMP) Jean-Luc MOUDENC avec 51 à 53 % d'intentions de vote au second tour des élections municipales, selon deux sondages différents publiés hier. Selon un sondage TNS Sofres-Sopra pour "Le Nouvel Observateur" et RTL (réalisé entre le 13 et le 15 mars auprès de 705 personnes), la liste de M. COHEN recueillerait ainsi 36 % des voix au premier tour, celle de M. MOUDENC 35 %, celle d'EELV 9 %, celle du FN 7 % et celle du Parti de gauche 6 %. Une autre enquête Ifop-Fiducial pour "Paris Match", Public Sénat et Sud Radio (réalisée aux mêmes dates auprès de 602 personnes) donne en revanche la liste de M. MOUDENC en tête au premier tour avec 37 %, devançant de trois points celle de M. COHEN (34 %). La liste FN recueillerait 9 %, celle d'EELV 8 % et celle du PG 4 %. Au second tour, la liste de M. COHEN recueillerait 51 % selon Ifop-Fiducial et 53 % selon TNS Sofres-Sopra. Précisons que ces scores sont attribués au second tour à M. COHEN dans l'éventualité d'un accord avec EELV qui, à la différence de 2008, a décidé cette année de faire cavalier seul au premier tour. Les deux partis ont déjà annoncé que les négociations pour une liste commune au second tour débuteraient dès dimanche soir. Selon le sondage TNS Sofres-Sopra, M. COHEN bénéficierait du report de 70 % des voix étant allées à la liste EELV au premier tour et de 79 % de celles du candidat du PG. Les électeurs du FN se reporteraient à 8 % sur M. COHEN, à 68 % sur M. MOUDENC et 24 % s'abstiendraient. 31 % des sondés se sont dits "peu ou pas du tout intéressés" par ces élections. Rappelons qu'en 2008, M. COHEN l'avait emporté de 1209 voix seulement.

**Bilans
Hebdomadaires**

*Publication hebdomadaire d'information,
de documentation et de prospective*

La semaine politique,

La semaine économique et financière

La semaine sociale

Les éphémérides

Votre synthèse de l'information

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

POUR VOS DOSSIERS

Douze recommandations pour enrayer le cycle de la pauvreté

Le sénateur (PS) de la Loire-Atlantique Yannick VAUGRENARD a récemment présenté un rapport, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, sur la pauvreté en France. Intitulé "Comment enrayer le cycle de la pauvreté ? Osons la fraternité !", ce rapport fixe trois objectifs pour un scénario de rupture et, dans ce cadre, suggère douze recommandations, que nous reproduisons ici.

Prendre conscience

1. **Rendre l'appareil statistique plus réactif.** Au vu de l'ampleur de la pauvreté, de ses multiples visages et de son aggravation continue relayée par les professionnels et les associations qui agissent au quotidien sur le terrain, il n'est plus possible de se satisfaire de données statistiques fournies avec deux ans de retard. Si l'on veut se donner les moyens d'appréhender la réalité de la situation pour pouvoir y faire face, il faut pouvoir disposer de statistiques mensuelles sur l'évolution de la pauvreté qui soient suffisamment fiables, simples et compréhensibles, et permettent des suivis au long cours, notamment en ce qui concerne la pauvreté des enfants. Il est grand temps de réfléchir aux moyens d'y parvenir et, par exemple, d'envisager une application en France des techniques de microsimulation utilisées au niveau de l'Union européenne et déjà appliquées dans treize Etats membres.

2. Remettre la **question des inégalités** au coeur du débat. Parallèlement à l'augmentation de la pauvreté, on ne peut que constater combien les inégalités se creusent au sein de la société, attestant du fait que "les pauvres sont plus pauvres et les riches plus riches". Si l'on souhaite rompre avec cet enchaînement funeste, il est indispensable que la réflexion sur la pauvreté s'accompagne d'une analyse conjointe de la répartition et de la redistribution des richesses. Il paraît au demeurant assez légitime de mobiliser les leviers fiscaux encore disponibles au service d'une cause comme la pauvreté. A cet égard – et ce débat ancien n'a toujours pas été tranché –, ne conviendrait-il pas de repenser la mesure de la richesse, en adjoignant au calcul du produit intérieur brut de nouvelles dimensions telles que le bien-être, le vivre-ensemble ou le développement durable ?

3. Consacrer la **primauté du politique**. Devant la banalisation tragique de la pauvreté et la reproduction des phénomènes d'exclusion de génération en génération, il importe de rappeler encore et toujours que seule l'affirmation d'une volonté politique claire et déterminée permettra d'obtenir un infléchissement des tendances lourdes observées actuellement. On peut voir les premiers signes positifs de cette prise de conscience collective dans le déploiement, au niveau communautaire, de la stratégie "Europe 2020", et plus encore dans la présentation, en France, au début de 2013, du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Concrétiser le projet visant à pénaliser la discrimination fondée sur la précarité sociale constituerait un message fort en faveur de l'implication politique dans le combat contre la pauvreté.

Instaurer la confiance

4. **Automatiser le versement des prestations sociales.** Parce qu'il est plus facile de s'attaquer aux pauvres qu'à la pauvreté, on fait passer trop souvent les personnes en situation de pauvreté pour des profiteurs, voire, pire, pour des fraudeurs. Il serait temps de mettre fin aux préjugés et de balayer les idées reçues, en s'intéressant bien plus au phénomène du non recours, car nombreux

sont celles et ceux qui ne font pas valoir leurs droits, ne demandent pas les aides ou minima sociaux auxquels ils sont pourtant éligibles et renoncent notamment à se soigner. Ce renoncement est à la fois pénalisant sur le plan individuel et très coûteux pour la société. Dans cette logique, il paraît justifié d'envisager l'automatisme du versement des prestations sociales et de passer d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori.

5. **Agir en priorité en faveur des enfants.** L'hérédité de la pauvreté, donc sa transmission de génération en génération, est le fait le plus marquant et le plus désespérant des manifestations actuelles de la pauvreté et de l'exclusion. Si l'on veut agir aujourd'hui afin de briser demain ce déterminisme inacceptable, l'accent doit porter, en toute priorité, sur l'enfant. La société a changé. Elle n'est plus celle qui a présidé aux fondations du modèle social d'après-guerre. La hausse des divorces, la multiplication des familles monoparentales assumées le plus souvent par la mère justifient que l'on réfléchisse désormais : à l'attribution des allocations familiales dès le premier enfant ; à l'évaluation des conséquences financières pour un enfant de la séparation de ses parents ; à la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment pour les mères isolées ; on pourrait ainsi facilement limiter certains horaires de travail décalés en prévoyant, par exemple, l'entretien des locaux par les employées des entreprises de nettoyage aux horaires de bureau. Privilégier l'aide à apporter aux enfants en situation de grande détresse, c'est aussi : mettre en place un numéro spécial d'appel ("115 enfants") pour venir rapidement au secours des familles à la rue avec enfants ; favoriser un hébergement durable dans un même lieu pour les familles sans logement afin de ne pas faire obstacle à la scolarisation des enfants ; réduire à six mois le délai d'examen des demandes d'asile pour éviter les procédures d'expulsion touchant des familles dont les enfants ont été entre-temps scolarisés.

6. Accorder leurs **droits sociaux aux jeunes adultes**. De plus en plus de jeunes adultes sont frappés par l'exclusion, sous le double effet de la précarisation du marché du travail et de l'éclatement des solidarités familiales. Cette situation met en péril la cohésion sociale en les pénalisant dans leurs droits à se voir accorder une pleine reconnaissance de leur citoyenneté. Si l'on veut assurer, comme cela paraît légitime, l'ouverture des droits sociaux dès dix-huit ans, il faut faire coïncider majorité sociale et majorité légale. En outre, afin de ne pas figer les trajectoires de vie à la sortie du système scolaire, il serait juste de s'inspirer du modèle danois des bons mensuels de formation, qui offrent jusqu'à cinq années de formation rémunérées, à utiliser en continu ou de manière fractionnée.

7. Instituer un **référé unique pour l'accompagnement des personnes en détresse**. Fort d'un constat partagé sur la pluralité excessive des interlocuteurs, l'empilement inquiétant des structures et le cloisonnement opaque des dispositifs, la réponse logique devrait être d'instaurer un accompagnement individualisé, plus simple et donc plus efficace, des personnes en situation de pauvreté. L'idée d'attribuer à chacune d'entre elles un correspondant unique susceptible de la conseiller, de l'épauler dans ses démarches, de l'informer sur ses droits constituerait, certes, une remise en cause des pratiques actuelles. Mais il serait novateur d'assouplir la frontière entre professionnels et bénévoles pour déterminer, au cas par cas, l'interlocuteur le plus à même de faire consensus en vue d'aider au mieux la personne en détresse.

Oser la fraternité

8. **Mobiliser l'Etat, les collectivités et les associations dans une action collective et coordonnée.** Si l'on souhaite agir durablement et efficacement, il faudrait que la pauvreté et l'exclusion fassent l'objet d'une approche tout à la fois globale, en termes de politiques menées, et individualisée, en termes de publics visés. Cela suppose que l'Etat considère la protection sociale comme un

investissement, en substituant la prévention à la réparation, et veille à l'égalité de traitement partout sur le territoire. Enfin, la mobilisation coordonnée de tous les acteurs devrait permettre d'aller au plus près des populations concernées et d'adapter les dispositifs aux besoins réels.

9. Généraliser le **principe de participation des personnes pauvres aux politiques qui leur sont destinées**. Parce que rien ne vaut une connaissance intime des problèmes pour pouvoir les traiter, la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques publiques est un enjeu essentiel. De ce point de vue, la pérennisation du huitième collège du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et les enseignements tirés du projet belge des "experts du vécu" invitent à encourager cette participation et à la généraliser

10. **Fluidifier les échanges de données** pour simplifier les procédures. En vue d'accélérer et d'améliorer le service rendu, il faudrait soutenir la mise en place d'une politique d'échange de données dématérialisées, qui pourrait s'inspirer de ce qui se fait en Belgique avec la Banque carrefour de la Sécurité sociale. Cette simplification dans les transmissions des informations irait de pair avec celle des formulaires à remplir et du langage administratif employé. Pour ne plus imposer un véritable parcours du combattant à chaque personne en situation de pauvreté souhaitant faire valoir ses droits, il ne serait pas inutile de s'intéresser aux pistes d'évolution d'ores et déjà proposées en matière de minima sociaux.

11. Libérer les initiatives et promouvoir **l'expérimentation**. En matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tout n'a pas encore été essayé, bien au contraire. Il serait temps de ne rien s'interdire, car c'est de l'expérimentation et de l'innovation que pourraient émerger les bonnes pratiques. Il conviendrait à ce titre de porter un regard attentif sur toutes les initiatives prises par le tissu associatif.

12. Systématiser **l'évaluation** des actions et des acteurs. Une expérimentation qui ne serait pas suivie d'une évaluation, c'est l'assurance de répéter les mêmes erreurs et le risque de ne pas valoriser et généraliser une pratique innovante efficace. L'évaluation n'a de sens que si elle est effectuée à tous les niveaux. L'évaluation pourrait d'abord passer par une étude d'impact "pauvreté" sur chaque texte de loi dont on envisage l'adoption ou sur chaque règlement, pour anticiper les conséquences potentielles non seulement sur la pauvreté elle-même, mais aussi et surtout sur les personnes concernées. Il s'agirait notamment de vérifier que les nouvelles dispositions leur sont accessibles, favorables ou du moins qu'elles ne les pénalisent pas davantage. A cet égard, il n'est pas interdit de penser que le Conseil économique, social et environnemental pourrait être appelé à jouer un rôle. Ensuite, sur le terrain, toute action engagée devrait pouvoir faire l'objet d'une évaluation afin d'alimenter un "répertoire intelligent des pratiques innovantes". Cela supposerait d'encourager également l'évaluation des professionnels mais aussi celle des bénévoles, avec toute la finesse et la diplomatie qu'il convient.

La Correspondance économique

Toute la conjoncture, chaque matin sur votre bureau

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LIRE - VOIR - ENTENDRE**A LIRE** <**☑ "Pardon my French, la langue française, un enjeu du XXIème siècle", par M. Hervé BOURGES (Karthala, éditeur)**

"Le français est une langue identitaire, partageuse, porteuse de valeurs universelles. Une langue souvent massacrée dans les médias et sur le net, moquée par de petits esprits prétendument modernistes, menacée dans les instances internationales". Partant de ce constat, M. Hervé BOURGES parcourt dans cet ouvrage l'histoire linguistique en interrogeant le passé, en décrivant le présent, en scrutant l'avenir et en proposant à la réflexion en complément de chapitres ou en annexes, quelques documents significatifs de portée historique, politique ou littéraire. Il nous fait découvrir la richesse contemporaine du français dans sa diversité d'expressions et dans la liberté de ton de ses locuteurs de Québec à Abidjan, de Clermont-ferrand à New York, d'Alger à Port-au-Prince. Il montre que le français reste au XXIème siècle une langue vivante et souligne qu'il y a un défi à relever pour qu'elle prenne toute sa place dans un monde de pluralité linguistique. La francophonie représente une communauté de quelque 300 millions d'individus et de 600 millions à un milliard en 2050. Rappelons que M. Hervé BOURGES est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages et fut notamment directeur général de RFI, président-directeur général de TF1 et de France Télévisions, président du CSA, directeur de l'information et Porte-Parole de l'Unesco auprès de laquelle il fut l'ambassadeur représentant permanent, président de l'Union internationale de la presse francophone, etc...

A VOIR - A ENTENDRE <

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Mercredi

- 6h45 **France Culture** : M. Thomas GOMART, directeur du développement stratégique à l'Institut français des relations internationales ("Les matins de France Culture")
- 7h15 **BFM Business** : M. David BENAMOU, responsable des investissements chez Axiom. ("Good morning business")
- 7h35 **RFI** : M. Thierry REPENTIN, ministre chargé des Affaires européennes.
- 7h40 **I>TELE** : Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé.
- 7h45 **BFM Business** : M. Patrick SAYER, président du directoire d'Eurazeo ("Good morning business"¹)
- 7h45 **Radio classique** : M. Yann COLEOU, directeur général de Korian.
- 7h50 **France Inter** : Mme Françoise RUDETSKI, fondatrice de l'association SOS Attentats ("Le 7/9")
- 7h50 **France 2** : M. Robert ROCHEFORT, député européen, vice-président du MoDem ("Les Quatre vérités")
- 7h50 **RTL** : M. Bertrand DELANOE, maire de Paris ("L'invité de RTL" - M. Jean-Michel APHATIE)
- 8h10 **Sud Radio** : L'ancien ministre Hervé MORIN, député (UDI) de l'Eure, président du Nouveau Centre.
- 8h15 **France Info** : M. Stéphane RAVIER, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, candidat FN à la mairie de Marseille ("Question d'info")
- 8h15 **I>TELE** : Mme Rachida DATI, maire (UMP) du 7ème arrondissement de Paris, députée au Parlement européen, ancienne ministre.

- 8h20 **BFM Business** : Mme Françoise GRI, administratrice-directrice générale de Groupe Pierre & Vacances Center Parcs ("Good morning business")
- 8h20 **France Inter** : M. Florian PHILIPPOT, vice-président du Front national ("Le 7/9")
- 8h20 **Radio classique** : M. Luc CHATEL, député de la Haute-Marne, vice-président délégué de l'UMP, ancien ministre.
- 8h45 et 14h15
LCP Assemblée nationale : "Air de campagne" à Strasbourg.
- 8h35 **RMC** : M. Jean-Marie LE PEN, président d'honneur du FN ("Jean-Jacques BOURDIN")
- 9H40 **France Info** : M. Dominique REYNIER, directeur général de la Fondation pour l'innovation politique ("Un monde d'idées")
- 10h15 **BFM Business** : Mme Laurence MEHAIGNERIE, présidente de Citizen Capital et M. Mathieu CORNETI, président d'Impact partenaires ("Intégrale Placements")
- 10h15 **France Info** : M. Florent PARMENTIER, enseignant à Sciences Po, fondateur du Think-Tank "Europower" ("Le zoom de France Info")
- 11h00 **RTL** : Mme Mazarine PINGEOT, écrivain et journaliste ("Stéphane BERN")
- 11h40 **BFM Business** : M. Hubert de MARLIAVE, codirigeant de Fairview AM ("Intégrale Placements")
- 12h30 **BFM Business** : M. Jean-Hervé LORENZI, président du Cercle des économistes ("Hedwige CHEVRILLON")
- 12h30 **France Culture** : M. Henri EMMANUELLI, député (PS) des Landes, ancien ministre ("Le Journal")
- 13h00 **BFM Business** : M. Vincent MONTAGNE, président du Syndicat national de l'édition ("Paris est à vous")
- 16h45 **Public Sénat** : M. Thierry REPENTIN, ministre chargé des Affaires européennes ("En séance")
- 17h00 **BFM Business** : MM. Fabrice SEIMAN, coprésident de Lutetia Capital et Gregori VOLOKHINE, président de Meeschaert Capital Markets ("Intégrale Bourse")
- 18h20 **France Culture** : Mme Noëlle LENOIR, conseillère d'Etat honoraire, avocate au barreau de Paris, Déontologue de l'Assemblée nationale, ancienne membre du Conseil constitutionnel, ancienne ministre et MM. Jean-Dominique GIULIANI, président de la Fondation Robert Schuman et Thomas HANKE, correspondant à Paris du quotidien allemand "Handelsblatt" ("L'Europe peut-elle permettre un nouvel élargissement ?")
- 18h30 **BFM Business** : M. Pierre-Yves LE DEAN, président de la Banque palatine ("Le Grand Journal")
- 19h15 **Radio classique** : M. Thierry MANDON, député (PS) de l'Essonne, Porte-parole du groupe socialiste.
- 19h20 **France Inter** : MM. Patrick LIEBUS, président de la Confédération de l'artisanat et des entreprises du bâtiment et Pierre MARTIN, président de la Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services ("Le téléphone sonne" : "La semaine nationale de l'artisanat")
- 20h30 **LCP Assemblée nationale** : M. Harlem DESIR, Premier secrétaire du Parti socialiste ("Questions d'Info")
- 22h00 **Public Sénat** : M. Marc TREVIDIC, juge d'instruction au pôle antiterrorisme du Tribunal de grande instance de Paris ("Le 22h")
- 22h43 **Europe 1** : M. Wallerand de SAINT-JUST, tête de liste du FN à Paris pour les municipales.

LA VIE PRIVEE

Distinctions

- Dans le cadre de la dernière promotion dans l'Ordre des Arts et des Lettres on remarque parmi les nouveaux commandeurs : la comédienne Isabelle ADJANI ; MM. Abraham BENGIO, directeur général adjoint des services de la région Rhône-Alpes, Charles BERLING, comédien, metteur en scène, réalisateur, scénariste et producteur ; Michel BOUTINARD-ROUELLE, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion "Thomas More"), ancien administrateur civil, directeur général du groupe Libella (Noir sur Blanc, Buchet-Chastel, Phébus, Le Temps Apprivoisé, Les Cahiers Dessinés, La Librairie Polonaise), ancien directeur bénévole de la Fondation Claude Pompidou, ancien directeur général adjoint du groupe Gallimard, ancien président de l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), ancien directeur des activités presse du groupe La Poste, ancien président d'Havas Media Communication (HMC), ancien collaborateur de M. Jacques CHIRAC à l'Hôtel Matignon et à la mairie de Paris, ancien collaborateur de Raymond BARRE à l'Hôtel Matignon ; Mme Catherine BREILLAT, cinéaste et écrivain ; MM. Guy COGEVAL, conservateur général du patrimoine, président de l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ; Xavier DARCOS, inspecteur général de l'Education nationale, ambassadeur, chargé de mission pour l'action culturelle extérieure de la France, président de l'Institut français, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien sénateur de la Dordogne, ancien maire (UMP) de Périgueux, ancien ministre ; Mme Brigitte FONTAINE, auteur compositeur interprète ; MM. Philippe GEFFRE, administrateur civil, ancien directeur régional des affaires culturelles du Limousin, ancien directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée ; Jacques HIGELIN, auteur, compositeur interprète ; Mme Marlène JOBERT, comédienne et écrivain ; MM. Stéphane LISSNER, directeur artistique et surintendant de la Scala de Milan, directeur de l'Opéra national de Paris (à partir du 1^{er} août prochain), ancien directeur général du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ; Benjamin MOUTON, architecte en chef des monuments historiques, inspecteur général des monuments historiques ; Pierre PERRET, auteur compositeur, interprète ; Claude POIROUX, producteur, distributeur exploitant de cinéma, directeur général d'EUROPA cinémas ; Mme Jacqueline SANSON, conservatrice générale des bibliothèques, ancienne directrice générale de la Bibliothèque nationale de France et MM. Marc SEBBAH, président fondateur du Prix du jeune écrivain de la langue française et Emmanuel STARCKY, conservateur général du patrimoine., directeur des musées nationaux et du domaine des châteaux de Compiègne et de Blérancourt.

Décès

- M. Philippe BOURIEZ, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1952), président d'honneur du groupe Louis Delhaize (Cora, Match, Truffaut, Animalis, Houra.fr), ancien président du groupe Revillon, à l'âge de 80 ans. M. Philippe BOURIEZ était, notamment, le père de MM. François BOURIEZ, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1979), directeur général chargé de la stratégie, des finances et des relations extérieures du groupe Louis Delhaize, Pierre BOURIEZ, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1984), directeur général chargé des enseignes du groupe Louis Delhaize et de Mme Sophie BOURIEZ de HAUTECLOQUE, architecte, scénographe, directrice de développement des galeries Cora. M. Philippe BOURIEZ était également le frère de MM. Michel BOURIEZ, ancien administrateur général de la société Cora, président d'honneur

de la Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle, ancien membre du comité économique et social de Lorraine et Jacques BOURIEZ, président du groupe Louis Delhaize, président du conseil de surveillance de la Fondation pour la recherche médicale.

- M. Pierre DELAPORTE, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1949), ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, président d'honneur d'Electricité de France (EDF), ancien directeur général de Gaz de France, ancien président du Pôle universitaire des Hauts-de-Seine, ancien collaborateur de M. Jean CHAMANT et de Raymond MONDON au ministère des Transports et d'Edgard PISANI au ministère de l'Équipement, ancien membre du Conseil économique et social, à l'âge de 85 ans.

Les obsèques de Pierre DELAPORTE auront lieu le vendredi 21 mars, à 14h, en l'église Stella-Matutina, 68, avenue Foch à Saint-Cloud.

LA VIE PUBLIQUE

A l'Élysée

- Le président de la République M. François HOLLANDE s'entretiendra aujourd'hui avec MM. Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre, avant de présider le Conseil des ministres. Il déjeunera ensuite avec Mme Cristina KIRCHNER, présidente de l'Argentine avant de s'entretenir avec M. Christophe REGNARD, président de l'Union syndicale des magistrats puis avec Mme Françoise MARTRES, présidente du Syndicat de la Magistrature. Il rencontrera ensuite le général Hamad Al ATTIYAH, ministre de la Défense de l'Etat du Qatar.

A Matignon

- Le Premier ministre M. Jean-Marc AYRAULT aura aujourd'hui un entretien avec le président de la République M. François HOLLANDE, avant de prendre part au Conseil des ministres. Il rencontrera ensuite M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères puis présidera une réunion du Comité de pilotage de la remise à plat de la fiscalité avant d'avoir un entretien avec Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique. Il se rendra à Toulouse en fin de journée pour prendre part à la cérémonie d'hommage aux victimes des tragédies de Toulouse et Montauban.

A l'Assemblée nationale

- M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, assistera aujourd'hui (à l'Assemblée) à une cérémonie dans le cadre de la journée du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Au Conseil économique, social et environnemental

- M. Jean-Paul DELEVOYE, président du Conseil économique, social et environnemental, participera aujourd'hui à la conférence inaugurale du congrès de l'Association des délégués de l'économie sociale du groupe MACIF.

Dans les ministères

- M. Laurent FABIUS, ministre des Affaires étrangères, recevra aujourd'hui M. Luiz Alberto FIGUEIREDO, ministre brésilien des Relations extérieures et Mme Anne PAUGAM, directrice générale de l'Agence française de développement. Le ministre se rendra également à l'Institut du monde arabe pour un colloque organisé par la Chambre de commerce franco-arabe sur le thème "La diplomatie économique de la France et le monde arabe".

-
- Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, assistera aujourd'hui au déjeuner annuel des chefs des juridictions administratives à la Chancellerie et recevra MM. Yves NICOLAS, président de la Compagnie des commissaires aux comptes et Jean-Marie BURGUBURU, président du Conseil national des barreaux.
 - M. Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, tiendra aujourd'hui une conférence de presse consacrée à la loi sur la consommation en compagnie de M. Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation. Le ministre assistera également au déjeuner offert par le président François HOLLANDE à Mme Cristina KIRCHNER, présidente de l'Argentine.
 - Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, se rendra aujourd'hui à Matignon pour la réunion du Comité de pilotage de remise à plat de la fiscalité présidé par le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. La ministre recevra également M. Hector IGARZA, ambassadeur de Cuba à Paris.
 - Mme Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, recevra aujourd'hui M. Dominique COCQUET, directeur général des Villages Nature.
 - M. Philippe MARTIN, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, se rendra aujourd'hui à Matignon pour la réunion du Comité de pilotage de remise à plat de la fiscalité présidé par le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. Le ministre recevra également M. Pierre BERGER, président-directeur général d'Eiffage.
 - M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, ouvrira aujourd'hui la conférence annuelle des Echos "Aéronautique & Défense" au Salon des arts et métiers à Paris Il ouvrira également une réunion du Haut comité militaire franco-qatari en présence du général Hamad AL ATTIYAH, ministre d'Etat aux Affaires de Défense du Qatar. Il assistera ensuite à l'entretien de ce dernier avec le président François HOLLANDE à l'Elysée. Il assistera également à un dîner en l'honneur du ministre du Qatar à l'Hôtel de Brienne.
 - Mme Aurélié FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, assistera aujourd'hui au vernissage de l'exposition "Terre de lumière, culture et solidarité franco-argentine" 182, rue Saint-Honoré et assistera également à une réception donné à l'occasion au Salon du livre.
 - Mme Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, assistera également aujourd'hui au déjeuner offert par le président François HOLLANDE à Mme Cristina KIRCHNER, présidente de l'Argentine. La ministre participera également à la Journée nationale Science Factor – passage sur des "speed dating" entre des personnalités scientifiques et des collégiennes et des lycéennes.
 - M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, et de la Forêt, recevra aujourd'hui M. Jean-François SARREAU, président de l'Institut de l'agriculture durable.
 - Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, se rendra aujourd'hui à Matignon pour la réunion du Comité de pilotage de remise à plat de la fiscalité présidé par le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. La ministre participera également au séminaire des directions départementales des territoires consacré au projet de loi de décentralisation et dînera avec des chefs d'entreprise des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, en compagnie de Mme Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique.

- M. Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget, se rendra aujourd'hui à Matignon pour la réunion du Comité de pilotage de remise à plat de la fiscalité présidé par le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. Le ministre recevra également M. Alexandre BOMPARD, président-directeur général de la FNAC.
- M. François LAMY, ministre délégué chargé de la Ville, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Jean-Paul DELEVOYE, président du Conseil économique, social et environnemental, Mme Evelyne DUHAMEL et M. Jean-Alain MARIOTTI, membres du Conseil économique, social et environnemental.
- M. Thierry REPENTIN, ministre délégué chargé des Affaires européennes, se rendra aujourd'hui au Sénat pour une audition préalable au conseil européen.
- M. Pascal CANFIN, ministre délégué chargé du Développement, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Nicolas HULOT, Envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète.
- Mme Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, recevra aujourd'hui M. Georges PLASSAT, président-directeur général de Carrefour.
- M. Kader ARIF, ministre délégué chargé des Anciens combattants, se rendra aujourd'hui au Quai Branly dans le cadre de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le ministre assistera également à la cérémonie d'hommage aux victimes des tragédies de Toulouse et Montauban.

Si vous vous intéressez à la chose publique, si vous exercez ou devez exercer une activité politique, vous serez un lecteur fidèle de



CHAQUE SEMAINE, POUR TOUT SAVOIR SUR LE PARLEMENT

Quelques spécimens vous seront adressés sur votre demande

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA VIE DANS LA CITE

Jusqu'au 20 mars

Paris (Salle Wagram) Convention nationale de la Société française d'énergie nucléaire.

Jusqu'au 21 mars

Semaine nationale de l'artisanat organisée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment-CAPEB et la Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services-CNAMS.

Aujourd'hui

Elysée 10h Conseil des ministres.

Le 23 mars

Elections municipales 1^{er} tour.

Le 25 mars

Date limite de dépôt des candidatures pour le 2^{ème} tour des élections municipales (18h).

Les 25 et 26 mars

Conseil économique, social et environnemental

Assemblée plénière ; le 25 (à 14h30) : présentation du budget 2013 et du budget prévisionnel pour 2014 par les questeurs. Concertation entre parties prenantes et développement économique. Projet d'avis présenté par Mme Laurence HEZARD, rapporteur avec Mme Brigitte FARGEVIEILLE, personnalité associée au nom de la section des activités économiques. Le 26 (à 14h30) projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (saisine gouvernementale). Projet d'avis présenté par M. Daniel PRADA et Mme Monique BOUTRAND rapporteurs respectivement au nom de la section des affaires sociales et de la santé et au nom de la section de l'aménagement durable des territoires.

Le 30 mars

Elections municipales 2^{ème} tour.

Le 8 avril

Assemblée nationale

Semaine de contrôle.

9h30 Questions orales sans débat.

15h00 Questions au gouvernement.

Débat sur le contrôle des lieux de privation de liberté.

21h30 Questions au ministre de l'Intérieur.

Questions au ministre de l'Education nationale.

Le 8 avrilSénat

Semaine réservée par priorité au gouvernement.

9h30

Questions orales sans débat.

14h30 et le soir

Ordre du jour fixé par le gouvernement.

Projet adopté par l'Assemblée nationale autorisant la ratification de l'accord-cadre entre la France et l'Espagne sur la coopération sanitaire transfrontalière.

Projet, adopté par l'Assemblée nationale d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

LA VIE DANS LE MONDE**Jusqu'au 20 mars**

Jeddah

Forum économique de Jeddah.

Jusqu'au 28 mars

Genève

Session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Aujourd'hui

Washington

Réunion du comité de politique monétaire de la Banque centrale américaine.

Les 20 et 21 mars

Bruxelles

Conseil européen.

Les 24 et 25 mars

Bruxelles

Conseil Agriculture et Pêche de l'Union européenne.

La Haye

Sommet sur la sécurité nucléaire.

Les 25 et 26 mars

Koweït

Sommet annuel de la Ligue arabe.

Le 30 mars

Turquie

Elections municipales.

Thaïlande

Elections sénatoriales.

Les 1^{er} et 2 avril

Athènes

Conseil Affaires économiques et financières de l'Union européenne.

Bruxelles

Réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN.